

**DOCUMENT DE TRAVAIL**

**NOTES SOCIOLOGIQUES SUR LE PROGRAMME  
DE REFORESTATION DE  
L'ILE DES PINS**

**JEAN MARIE KOHLER**

**OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER**

**CENTRE DE NOUMEA BP A 5 CEDEX NOUVELLE CALEDONIE**



**NOUMEA 1981**

*La dactylographie de ce document a été assurée par Mlle. H. Gesbert.  
Les figures ont été dessinées par Mr. Ph. Lamolère.*

Centre de Nouméa

--

NOTES SOCIOLOGIQUES SUR LE PROGRAMME DE REFORESTATION  
DE L'ILE DES PINS



Document de Travail

J.M. KOHLER

Nouméa, 1981

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
AVANT-PROPOS .....	3
1 - RELECTURE DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS .....	10
1.1. - La vocation forestière de l'île des Pins .....	10
1.2. - Une collaboration difficile .....	11
1.3. - L'échec, et la suite .....	19
2 - LE DISCOURS MELANESIEN .....	23
2.1. - L'échec de l'Opération de reforestation .....	23
2.1.1. - <i>Une méfiance radicale</i> .....	23
2.1.2. - <i>Défense du patrimoine foncier</i> .....	27
2.1.3. - <i>L'incertitude quant aux profits et                 à leur répartition</i> .....	29
2.1.4. - <i>L'ignorance des données techniques</i> .....	31
2.1.5. - <i>Un chantier déterminé de l'extérieur</i> .....	33
2.1.6. - <i>Les ingérences politiques</i> .....	35
2.2. - Les attitudes actuelles face à la forêt et au programme de reforestation .....	38
2.2.1. - <i>Deux tendances face à l'innovation</i> .....	38
2.2.2. - <i>Partisans du pinus</i> .....	39
2.2.3. - <i>Une opposition durable</i> .....	43
2.3. - L'avenir du capital forestier .....	45
2.3.1. - <i>Une majorité intéressée</i> .....	45
2.3.2. - <i>Les conditions générales d'une relance</i> ....	46
2.3.3. - <i>Divergences concernant la propriété de                 la forêt</i> .....	49
CONCLUSION .....	54
ANNEXE I .....	60
ANNEXE II .....	61
TABLE DES FIGURES .....	67

## AVANT-PROPOS

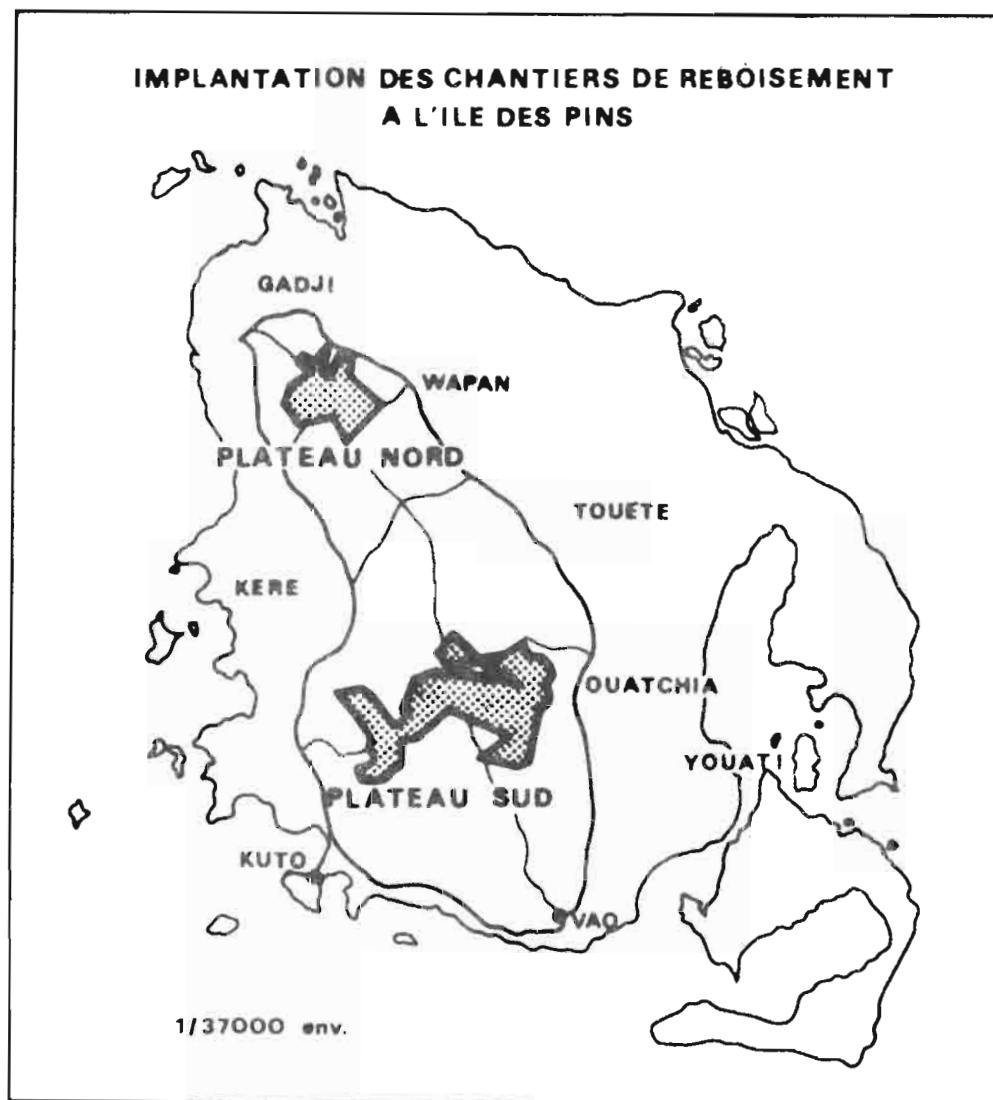
L'étude des problèmes soulevés par l'Opération de reforestation de l'Ile des Pins a été demandée à l'ORSTOM par le Service des Eaux et Forêts, à la suite du travail sociologique mené sur le chantier forestier de Tango en 1980 (1). Il était précisé que la recherche devait envisager "une reprise éventuelle des travaux, les reboisements territoriaux situés dans (cette) réserve autochtone ayant été arrêtés depuis cinq ans à cause de l'hostilité manifestée à l'époque par les propriétaires terriens, et concrétisée par des incendies volontaires des plantations" (2).

o  
o o

Commencée en 1965, l'Opération de reforestation de l'Ile des Pins a exclusivement touché le plateau central, ferrugineux et de fertilité très médiocre, ne faisant aucune concurrence aux cultures. Lorsqu'elle fut interrompue en 1973, c'est un total de 410 hectares qui avaient été reboisés, ce qui représentait la mise en terre de près de 535.000 plants(3). Le financement de l'opération a été assuré par le Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social (FIDES), et sa réalisation confiée à la Direction des Eaux et Forêts. Après l'intervention d'une entreprise privée dans un premier temps, l'opération a été réalisée avec de la main-d'oeuvre locale.

o  
o o

- 
- (1) Notes sociologiques sur le programme de reforestation de Tango, Kohler (J.M.), Nouméa, ORSTOM, 1980, 70 p.
  - (2) Lettre n° 24-1665/EF, 26 septembre 1980, du Chef du Service des Eaux et Forêts au Directeur du Centre ORSTOM de Nouméa.
  - (3) Rapport annuel du Service des Eaux et Forêts, 1973, p. 28.  
Les plantations réalisées à l'Ile des Pins représentaient, lorsque le chantier fut arrêté, près de 15% de l'ensemble des plantations effectuées en Nouvelle-Calédonie et Dépendances par le Service des Eaux et Forêts. Sur les 320.000 plants mis en terre durant l'année 1973, l'Ile des Pins en avait reçu 100.000. Toutefois, les périmètres reboisés à l'Ile des Pins sont aujourd'hui de faible importance en regard des reboisements effectués par ailleurs depuis 1973. A lui seul, le périmètre de Tango était déjà sept fois plus important au terme de sa première tranche quinquennale, en 1979.



Les questions posées au départ de cette étude sont au nombre de trois. Quelles furent, dans le passé, les causes de l'hostilité des habitants de l'Ile des Pins au programme de reboisement ? Quelles sont aujourd'hui leurs positions face à la forêt de pinus, face aux problèmes que soulève son entretien, et face à ceux que posera son exploitation ? Quelles sont les propositions que font les Kouniés pour une poursuite éventuelle de la mise en valeur forestière de leur Ile ?

Pour obtenir des réponses à ces questions, nous avons opéré par entretiens semi-directifs et enregistrements sur magnétophone - ces derniers ayant le plus souvent eu lieu hors de notre présence. Au cours d'une quinzaine de jours de terrain, il nous a été donné de procéder à une cinquantaine d'entretiens approfondis, d'une durée moyenne d'environ deux heures, en plus de multiples échanges rapides et occasionnels portant sur les problèmes du reboisement (1). Les interlocuteurs ont été choisis de manière à représenter le mieux

---

(1) Près de deux personnes sur dix, parmi la population adulte masculine présente à l'Ile des Pins, ont exposé leurs vues sur le reboisement à l'occasion des entretiens approfondis.

possible les tendances importantes dans la population - chefs coutumiers, notables, personnalités politiques, responsables administratifs, agents techniques, agriculteurs, commerçants, entrepreneurs, hommes et femmes, vieux et jeunes, originaires des quatre coins de l'Ile, etc. En participant aussi souvent que possible aux occupations de nos interlocuteurs, nous avons cherché à réduire le caractère formel de l'enquête - tout en regrettant les conditions de travail idéales rencontrées sur le chantier forestier de Tango, où la prise sur la réalité avait été immédiate. Nous avons veillé à toujours aborder les problèmes soulevés par le programme de reboisement sous l'angle le plus large, de manière à faire ressortir leur articulation avec les autres problèmes existant dans l'Ile (1).

Après avoir mis en forme le discours recueilli à la faveur de l'enquête, nous l'avons soumis à dix de nos interlocuteurs, choisis parmi ceux qui nous avaient apporté les contributions les plus importantes. Les critiques et commentaires dont ils nous firent part ont été pris en compte. Mais le texte présenté ici ne constitue encore qu'un document de travail, susceptible d'être revu en fonction des observations que suscitera sa lecture.

o  
o o

C'est avec un peu de regret qu'il nous faut noter que le discours des Kouniés sur le pinus est moins original et peut paraître moins intéressant que celui recueilli sur le plateau de Tango. Sans doute en est-il ainsi parce que, relatant une affaire déjà ancienne, il est plus diversifié et partant moins puissant. Il charrie beaucoup de désillusions et de rancoeurs, et se trouve parfois biaisé par les divisions qui affectent encore assez profondément l'Ile des Pins à la suite des querelles de succession à la Grande Chefferie.

---

(1) Nous tenons à remercier vivement les nombreuses personnes qui ont accepté de nous entretenir, durant de longues heures parfois, des problèmes du reboisement de l'Ile des Pins, et notamment le Grand Chef et le Maire, MM. Hilarion Vendegou et Joseph Tikouré. Mais nous exprimons tout particulièrement notre gratitude à notre ami Rock Apikaoua qui, après avoir éclairé pour nous les sentiers de la coutume lors de notre premier séjour à l'Ile des Pins en 1977, nous a introduit sans réserve auprès de sa grande famille, et nous a apporté une aide précieuse pour cette étude (en recueillant sur magnétophone huit longs entretiens, et en les traduisant). M. Pierre Benoit a bien voulu relire notre manuscrit, et nous communiquer diverses informations qui ont permis de le compléter et d'en rectifier quelques points - qu'il en soit également remercié (Ingénieur Divisionnaire des Travaux des Eaux et Forêts et actuellement Adjoint au Directeur des Services Ruraux, M. Benoit a créé la station forestière de Kuto en 1960 et en eut la responsabilité jusqu'en 1965 ; la parcelle expérimentale appelée *parcelle Benoit* porte éloquentement témoignage de son travail à l'Ile des Pins).

Ce qui frappe, au premier abord, c'est le fait que les problèmes soulevés par la reforestation sont d'emblée présentés, à l'Ile des Pins comme à Tango, en termes politiques plutôt qu'en termes techniques ou économiques, c'est-à-dire comme des problèmes mettant en jeu des rapports de pouvoir et des stratégies de domination. A travers le discours sur l'Opération de reboisement, on suit les initiatives, les épreuves, et les craintes imaginaires d'une société locale aux prises avec une administration perçue comme une instance coloniale, comme une bureaucratie étrangère, fortement centralisée, et fonctionnant pour son propre bénéfice au détriment de la population autochtone.

Mais au-delà de ces caractéristiques fondamentales que le discours mélanésien développe à propos des programmes de reboisement élaborés par l'Administration, le discours recueilli à l'Ile des Pins fait état d'une vision nouvelle, qui était à peine entrevue à Tango. La forêt existe, et non seulement personne ne songe plus sérieusement à la nier ou à la détruire, mais on s'habitue à vivre avec elle, dans l'attente de plus en plus précise de ses bienfaits et des revenus qu'il sera possible d'en retirer.

o  
o o

L'organisation et la mise en forme du discours recueilli à l'Ile des Pins se heurtèrent aux mêmes difficultés pratiques que celles rencontrées pour Tango, mais avec une complication notable en plus. Alors qu'à Tango il était question du programme de reboisement en cours, le propos des Kouniés quant à lui, se rapporte, avec plus ou moins d'évidence et de logique selon les interlocuteurs, à des positions qui s'échelonnent dans le temps. Souvent, le discours d'aujourd'hui réinterprète, à la lumière des positions présentes, les points de vue défendus autrefois. Parfois, on retrouve, comme des blocs erratiques, des morceaux du discours ancien qui n'ont pas été intégrés, et donnent de ce fait un tour étrangement contradictoire au discours actuel.

Dans ce document, les données ont été traitées comme dans celui relatif au chantier de Tango. Pour faciliter la compréhension, on a opté pour une réorganisation logique du discours, et pour sa transcription en français courant. Mais le lecteur intéressé par la version originale pourra se reporter aux larges extraits reproduits en annexe.

o  
o o



D'un point de vue méthodologique plus général, la question essentielle qui doit être posée au seuil de cette étude, est celle de l'objectivité du discours (1). On sait en effet que tout discours est pour une part déterminé par la finalité que lui prête celui qui l'exprime, en fonction du partenaire social auquel il s'adresse. Et, de même que le discours peut être éloigné des représentations qui le sous-tendent, il peut également être décalé par rapport à la pratique sociale. Le discours constitue donc une formalisation, dont la rigueur ne correspond pas toujours aux situations effectives. Dans certains cas, il peut même se réduire à un simple moyen de manipulation sociale, allant jusqu'à imposer des représentations intégralement imaginaires. D'autre part, le passage du discours recueilli en vrac au discours construit, tel qu'il se présente au lecteur, implique une formalisation de plus, que l'on pourrait dire au second degré : les données sont sélectionnées et organisées en fonction d'une problématique qui, pour n'être pas arbitraire, ne ressort cependant pas directement des données elles-mêmes. Enfin, on pourrait ajouter que la production d'un texte court et clair oblige nécessairement à des simplifications et à une relative homogénéisation, qui se traduisent par un appauvrissement et une schématisation des données recueillies.

Alors, pourquoi ne pas recourir au classique sondage d'opinion, solidement et objectivement fondé sur ses bases mathématiques ? On observera d'abord que, contrairement à ce que l'on pourrait penser, le sondage d'opinion présente les mêmes inconvénients que la méthode retenue pour cette étude, et ce malgré des apparences formelles plus rigoureuses. Les réponses aux questions posées peuvent être biaisées par de nombreux facteurs qu'il est difficile d'exclure, aussi bien liés à la personne ou à l'organisme qui interroge qu'aux stratégies particulières (voire momentanées) de la personne ou du milieu interrogé. Par ailleurs, il n'est pas nécessaire de prouver par un long développement que, malgré l'appareil scientifique dont on peut les garnir, les sondages d'opinion n'échappent pas plus que la méthode sociologique à de multiples possibilités de manipulation (aussi bien au stade de leur conception, qu'à celui de leur exploitation et de la publication des résultats). Mais, si les risques sont théoriquement les mêmes au niveau de la définition d'une problématique d'étude et au niveau de la formalisation des données, la méthode des sondages d'opinion présente, par rapport à la méthode retenue ici, des inconvénients supplémentaires. Sur un sujet à implications sociales, économiques et

---

(1) C'est en raison de leur intérêt général que nous insistons ici sur quelques remarques méthodologiques - elles valent pour l'ensemble des recherches de sociologie du développement actuellement menées au sein de l'ORSTOM en Nouvelle-Calédonie (études relatives aux opérations de reforestation et au programme de caféiculture sans ombrage).

culturelles multiples, le sondage d'opinion ne saurait aboutir, dans nombre de milieux (et en particulier en milieu mélanésien rural), qu'à une description statique et superficielle des réalités, déterminée de l'extérieur, et privée de toute possibilité inhérente d'interprétation. Au contraire, moyennant les précautions qui ont été prises pour le recueillir, le discours présenté dans cette étude peut être considéré comme une production sociale du milieu mélanésien lui-même - étant entendu qu'il existe plusieurs niveaux du discours ; et instruit par le travail de terrain, le sociologue qui l'a recueilli dispose des données nécessaires pour l'interpréter.

En fait, le discours des Kouniés sur le reboisement, comme celui des travailleurs du chantier de Tango, n'a pu être saisi qu'à la faveur d'une écoute prolongée et attentive, le chercheur étant immergé dans le milieu (sans toutefois avoir la naïveté de chercher à s'identifier avec lui). Puis, les données brutes ont fait l'objet d'une analyse critique, de manière à situer les différents niveaux du discours, et à montrer comment chacun d'eux est opératoire à un niveau particulier de la pratique sociale - ce qui permet de comprendre la cohérence globale des systèmes de comportement, et d'expliquer les contradictions apparentes. Ce n'est donc qu'au terme d'une sérieuse investigation qu'on a tenté de rendre compte des positions prises par les personnes interrogées, en recourant systématiquement à toutes les possibilités de recoupement, pour distinguer les positions fondamentales de celles déterminées par des motivations contingentes.

o  
o o

Ce détour méthodologique est trop rapide pour justifier en théorie la méthode d'étude qui a été adoptée. Il n'avait pour but que d'explicitier les questions que tout lecteur critique ne peut manquer de se poser ; mais on se contentera, ici, des solutions pratiques que le texte proposé apporte à ces questions. Car, en-dehors de l'intérêt que cette étude peut présenter au point de vue anthropologique, ses objectifs sont surtout utilitaires : elle doit constituer une synthèse à usage pratique et immédiat dans une double perspective. D'une part, elle vise à informer le Service des Eaux et Forêts de l'état actuel et des possibilités d'évolution des positions des Kouniés quant au programme de reforestation. D'autre part, elle permet aux Kouniés d'objectiver leurs positions à travers la formulation écrite de leur propre discours, et elle pourrait ainsi servir de point de départ à un débat sur une éventuelle réorientation concertée de l'Opération de reboisement.

Si certains lecteurs s'étonnent de se voir confrontés avec un discours mélanésien autre que celui qu'ils souhaitaient trouver, qu'ils n'en fassent pas grief au chercheur. C'est que les Mélanésiens sont sans doute différents de ce qu'ils imaginaient, et cette étude pourra peut-être contribuer à rectifier leur point de vue. On ne saurait demander à la recherche de biaiser ses analyses par des a priori idéologiques ou des objectifs politiques, quels qu'ils soient. Il n'est pas du ressort du chercheur de justifier ou de condamner les opinions qu'il reproduit et les systèmes de comportement qu'il met en évidence. En fait, les résultats des recherches, même appliquées, n'appartiennent à aucune catégorie de la société ; ils ne sont qu'un enjeu entre les divers protagonistes du jeu social.

o  
o o

Dans l'étude portant sur le chantier de Tango, la description qualitative brossée par le discours des travailleurs a été complétée par une analyse socio-économique quantitative, voire confrontée avec elle. Cette double approche représentait un gage supplémentaire d'objectivité. Malheureusement, il n'est pas possible de mettre en oeuvre cette démarche pour l'Ile des Pins, dont le reboisement remonte déjà à plusieurs années. Les seules données utilisables dans une perspective semblable sont quelques rares documents d'archives, et des protocoles de palabre. On en fera l'analyse dans ce document, pour situer le discours mélanésien, mettre en évidence les écarts entre ce discours et la politique de l'Administration, et pour interpréter la signification de ces écarts.

o  
o o

A la suite de l'étude relative au périmètre de Tango, chantier industriel sur terres domaniales, et du présent travail portant sur un programme d'aménagement en réserve, nous allons entreprendre des recherches sur les initiatives de reforestation sur terres claniques ou privées, prises avec l'appui du Fonds d'Aide pour le Développement de l'Intérieur et des Iles (FADIL)(1). Différentes et complémentaires, ces trois approches pourront fournir matière à une réflexion d'ensemble sur les conditions des interventions techniques en milieu traditionnel (2).

---

(1) Etude demandée par le Service des Eaux et Forêts. Lettre n° 24-1665/EF, 26 septembre 1980, déjà citée.

(2) C'est dans la même perspective que sont menées les études en cours sur l'Opération Café, et que pourraient être entreprises des recherches sur les structures coopératives et le FADIL.

1 - RELECTURE DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (1)

1.1. - La vocation forestière de l'Ile des Pins

A proximité de la Grande Terre peu boisée (coefficient de boisement réel, autour de 10 %), l'Ile des Pins se distingue par un manteau forestier important, couvrant une large bande littorale de terrains coralliens. Une étude réalisée par le premier Chef du Service des Eaux et Forêts conclut dès 1949 aux potentialités intéressantes de l'Ile, tout en notant que le boisement naturel y est pauvre en essences utilisables. Sont donc envisagées, dans un premier temps, des interventions pour l'entretien et l'enrichissement du capital végétal naturel dans les formations littorales, tandis que le vaste plateau ferrugineux, à peu près nu et inhabité, paraît tout désigné pour la mise en oeuvre expérimentale d'un programme de reforestation(2). Des essais de reboisement sont tentés à l'Ile des Pins à partir de 1950, avec des essences locales diverses, dont le pin colonnaire, le kaori, et le santal. En quatre ans, le Service des Eaux et Forêts procède dans l'ensemble du Territoire à la plantation de 132.000 plants de ces espèces, dont 80.000 pour le pin colonnaire, " *la plupart mis en terre à l'Ile des Pins*" (3). Le pinus ne fait son apparition sur le Territoire qu'en 1957.

De leur côté, instruits par l'exemple d'un entrepreneur européen venu exploiter le pin colonnaire dans les environs de Vao, les Kouniés se rendent compte à leur tour du profit qu'il est possible de tirer de leur forêt, et ils en revendiquent l'exclusivité. Une scierie coopérative est créée en 1960, à Gadji. La même année, un poste forestier est ouvert à Kuto, et on procède aussitôt à l'aménagement d'une pépinière.

---

(1) Les documents dont il est fait état sous ce titre nous ont été communiqués par le Service des Eaux et Forêts, et sont conservés dans les Archives de ce Service. Nous n'avons procédé à aucune recherche d'archives complémentaire.

Certaines collections de documents sont incomplètes - notamment celle des Rapports annuels et celle des Procès-verbaux de tenue de palabre. Cela ne présente cependant pas d'inconvénient majeur pour le présent travail.

(2) M. Benoit décrit le plateau central en ces termes : "*Aride, impropre à toute culture, sauf en quelques très rares points de superficie insignifiante dans des thalwegs forestiers, impropre à l'élevage (pas d'herbe pastorale), battu par les alizés, et souvent revêtu d'une cuirasse latéritique, sans parler du ravage périodique des feux de brousse*", et il ajoute : "*Les Kouniés, qui se piquent de bien connaître leur Ile, savent parfaitement que cette zone n'a jamais eu pour eux d'intérêt économique*". Note verbale, mai 1981.

(3) Historique du Service des Eaux et Forêts, 1947-1977, Nouméa, 1977, p. 24.

C'est dès cette époque, que le Service des Eaux et Forêts retient comme principal objectif de sa présence à l'Ile des Pins la réalisation d'un vaste programme de reforestation, dans une perspective de sylviculture industrielle. Mais on sent poindre très vite, chez les techniciens, le regret de devoir composer avec les Kouniés, regret d'autant plus vif que les conditions matérielles de l'opération se présentent par ailleurs de façon favorable. Cela est rappelé dans l'Historique du Service des Eaux et Forêts (1) : " Le plateau central de l'Ile des Pins présente les mêmes avantages que la plaine des lacs pour une reforestation mécanique : terrain plat, vide d'habitants, sols de même caractères physiques et chimiques. Seul inconvénient : l'Ile étant une réserve autochtone, l'autorisation des habitants s'imposait avant tous travaux".

Dans la mesure où la présence de la population autochtone est dès le début perçue comme étant plutôt une gêne pour le programme de reforestation élaboré par le Service des Eaux et Forêts, on peut être tenté de qualifier ce programme de technocratique. L'intervention ne réussit pas, en effet, à se constituer en opération de développement, au sens propre de ce terme, ce qui impliquerait une ferme adhésion des populations locales au projet. Elle consiste plutôt en une opération d'aménagement du territoire en régie directe, qui ne parvient à mobiliser la population que pour servir de main-d'oeuvre (2).

### 1.2. - Une collaboration difficile

Pour éclairer les difficultés survenues dans les relations entre les Kouniés et le Service des Eaux et Forêts, il faut se reporter à l'époque des premiers contrats de fourniture de plants forestiers, en 1963.

Les Eaux et Forêts offrent de " petits contrats d'essai " de culture de plants, le producteur s'engageant par écrit à livrer un nombre déterminé de plants à une époque donnée, et le Service forestier garantissant l'achat, au prix convenu, des plants conformes aux normes fixées. D'importance réduite, ces contrats ont pour but de permettre aux Kouniés intéressés d'acquérir la technologie de la production de plants en pépinière, et de mesurer le rapport travail-profit avant d'entreprendre des investissements plus conséquents. La production totale pour l'année 1963 doit atteindre 30.000 plants de pins colonnaires, à la charge d'une vingtaine de volontaires. Le Service forestier doit fournir les

---

(1) Historique du Services des Eaux et Forêts, 1947-1977, Nouméa, 1977, p. 28.

(2) Si, dans le pire des cas, l'aménagement d'une région peut être réalisé contre la volonté de la population locale, une véritable opération de développement exige toujours l'approbation réfléchie et la participation active de la population (ou du moins de la fraction agissante de celle-ci).

sachets, l'engrais, les caisses de transport, et les godets métalliques de remplissage. D'une taille moyenne de 20 cm à la livraison, ces plants sont payés 6 F.CFP l'unité. Les contraintes sont réduites au minimum : *"Comme il s'agit de contrats d'essai de faible importance, il ne sera pas appliqué de pénalité en cas de non livraison"*, mais il est précisé qu'il n'est *"pas utile de faire connaître ce dernier point aux intéressés"* (1).

La réponse des Kouniés à cette offre des Eaux et Forêts est, semble-t-il, très positive au départ. Le brigadier du Service forestier en poste à l'Ile des Pins écrit à ce sujet : *"Les contacts que je pris alors avec la population me convainquirent que cette formule séduisait beaucoup de monde"*(2). Ou encore : *"Un certain nombre d'autochtones (est) vivement intéressé par ce travail qui reste dans le cadre de leur activité traditionnelle"* (3), et il fournit une liste de dix-sept *"volontaires contracteurs."*

Les difficultés ne tardent cependant pas à surgir. Après avoir obtenu l'adhésion d'une vingtaine de Kouniés au projet, les Eaux et Forêts donnent l'impression de ne pas tenir leurs promesses pour ce qui est de sa mise en oeuvre. Le brigadier cité plus haut s'en plaint dans plusieurs correspondances adressées à la Direction de son Service. Ainsi : *"Or, ayant été plusieurs fois interrogé et sollicité, j'attire votre attention sur le fait qu'il conviendrait maintenant de clarifier la situation le plus rapidement possible, en raison de la présence de la saison de repiquage, et de l'attente des intéressés"* (2) ; ou encore : *"A la suite de rumeurs qui m'ont été rapportées et qui font état d'une certaine poussée de méfiance vis-à-vis du Service Forestier de la part des cultivateurs de l'Ile des Pins à propos des contrats de plants forestiers, je vous propose de prendre d'urgence des mesures pour officialiser ces contrats"*

---

(1) Note n° 557/SF, 1er avril 1963, du Chef du Service des Eaux et Forêts à Nouméa au Chef de la Station Forestière de l'Ile des Pins.

*"Tout contrat ou marché administratif prévoit, qu'en cas de non exécution des prestations prévues et acceptées par le contracteur, des sanctions soient appliquées sous forme de pénalités qui peuvent revêtir des aspects divers. Dans le cas particulier de ces contrats d'élevage de plants de pinus, nous savions que ce travail serait assez hasardeux pour les raisons suivantes : pas de mycorhizes naturelles spécifiques au pinus dans l'Ile des Pins ; manque d'expérience technique des contracteurs ; problèmes de fonte des semis ; etc. Nous ignorions comment allaient s'adapter les jeunes plants, redoutions les échecs et la façon dont les éleveurs réagiraient en ce cas. Il n'était donc pas question de nous retourner contre eux pour service non rendu, mais mieux valait ne pas leur faire savoir qu'ils ne risquaient rien, ce qui ne les auraient guère incité à s'accrocher en face de la première difficulté ...".*  
Note verbale de M. Benoit, mai 1981.

(2) Lettre n° 66/IP, 15 février 1963, du Chef de la Station Forestière de l'Ile des Pins au Chef du Service Forestier à Nouméa.

(3) Lettre n° 74/IP, 12 mars 1963, du Chef de la Station Forestière de l'Ile des Pins au Chef du Service Forestier à Nouméa.

qui sont restés jusqu'à présent dans le domaine purement verbal" (1). Et, après avoir constaté que "les contracteurs ne possèdent aucune garantie écrite de l'intention du Service Forestier de leur acquérir les plants le moment venu", le brigadier conclut : "Pour mettre fin au malaise et à la méfiance, il conviendrait d'établir au mieux les pièces prévues initialement, sous forme de contrats individuels ou de déclaration d'intention du Service Forestier, qui apaiseraient aussitôt les esprits" (2).

Aux difficultés concernant la production de plants par des pépiniéristes kouniés, viennent tout de suite s'ajouter celles, beaucoup plus graves, liées aux implications foncières des projets de reforestation conçus par l'Administration. Ainsi, dans une délibération du 17 juin 1963, le Petit Chef de la tribu de Kéré et les membres du Conseil de la tribu repoussent une demande d'agrandissement de parcelle de reboisement présentée par le Service des Eaux et Forêts pour un terrain situé dans la réserve de cette tribu, à l'emplacement appelé 2ème Commune (Ouen-Dea/extension tranche 1963). Les raisons avancées pour justifier ce refus sont au nombre de trois : "L'assemblée (est) unanime à reconnaître que le terrain en question est cultivable", "l'extension démographique de la tribu (...) s'étend avec une allure progressive", "la tribu préfère (...) avoir une convention écrite qui (lui) servira éventuellement de garantie à l'avenir." Pour le reste, il est dit que la tribu ne se montre pas hostile à la demande... (3). Mais le brigadier des Eaux et Forêts est sans illusions. Il écrit : "Comme je le prévoyais, il y a opposition dans une large mesure", ajoutant "Une déci-

---

(1) Lettre n° 101/IP, 5 août 1963, du Chef de la Station Forestière de l'Ile des Pins au Chef du Service Forestier de Nouméa.

(2) Lettre n° 101/IP, 5 août 1963, déjà citée.

(3) Décision du Conseil de la tribu de Kéré relative à la demande de plantation forestière à la 2ème Commune, 17 juin 1963. Doc. joint à lettre n° 94/IP, 18 juin 1963, du Chef de la Station Forestière de l'Ile des Pins au Chef du Service des Eaux et Forêts à Nouméa.

Concernant la première parcelle de Ouen-Dea, Mr Benoit écrit : "C'est la première plantation digne de ce nom qui a été faite avec des moyens très limités, en 1962 à l'Ile des Pins ; le site avait été choisi en raison de sa situation en bordure de route, donc bien visible et pouvant servir d'exemple. Sa superficie devait être d'un à deux hectares et les travaux avaient été autorisés par les propriétaires coutumiers du lieu. Seuls des pins colonaires élevés à la pépinière de la Station Forestière de Kuto, y avaient été plantés, et par la suite, des graines de santal, semées dans les interlignes. Le pourcentage de reprise des jeunes plants, très important, m'avait incité à négocier la poursuite de ce reboisement, toujours en arbres du pays. A noter que cette zone n'avait pas été cultivée depuis très longtemps, et je ne suis pas certain qu'elle l'ait été depuis, en tout cas pas avant 1977, année de mon dernier passage à l'Ile des Pins. Cette parcelle a malheureusement été détruite par le feu en 1975 ou 1976 (peut être à dessein)." Note verbale, mai 1981.

sion sur le parti à prendre s'impose d'urgence si on ne veut pas perdre les 6 à 7.000 plants de (pins colonnaires) bons à planter actuellement en pépinière"(1).

Malgré les efforts d'information et de propagande de l'agent de la station forestière de l'Ile des Pins, et bien que le Maire de l'Ile apporte résolument son soutien au programme de reforestation, l'opposition de la population ne fait que grandir avec le temps. Dès 1964, les Eaux et Forêts doivent le constater : "Les réunions de tribus faites par les Petits Chefs pour discuter du reboisement ont donné des résultats piteux. Les tribus de Gadji, Wapan, Touété, Ouatchia et Vao sont hostiles dans leur quasi-totalité, les trois autres présentent un pourcentage de oui favorable par contre ; le résultat final est quand même inchangé et la majorité défavorable est écrasante" (2).

La principale raison avancée par les Kouniés pour justifier leur opposition au programme de reforestation a trait aux terres. L'agent des Eaux et Forêts en rend compte à sa Direction dans les termes suivants : "Ils m'ont avancé pas mal d'arguments qui les incitent à une grande réserve : par exemple, disent-ils, qui nous prouve que l'Administration n'annulera pas l'acte qui sera établi au départ, dans quelques années ? Ils craignent pour leurs terres, et des précédents semblent leur donner des raisons de se méfier." Il ajoute : "De toute façon, même les partisans du reboisement se refusent à envisager l'abandon de tout le plateau au reboisement" (1). Pourtant, le même agent estime, comme le Maire de l'Ile, que "le résultat de cette consultation (de la population) n'est pas un reflet parfait de l'opinion, car les détracteurs habituels du reboisement ont eu une influence néfaste sur les hésitants et les faibles." Il propose même, en accord avec le Maire, que soit organisé un vote individuel et secret sur l'opportunité du reboisement. Et en attendant, il s'attache à poursuivre et à approfondir "la préparation psychologique des gens" en notant qu'elle devra être "nécessairement de longue durée" (2).

Il importe de relever que l'agent forestier en poste à l'Ile des Pins à cette époque-là est conscient de la nécessité de convaincre les Kouniés plutôt que de les contraindre, et que son action s'est exercée dans cette direction : "Un schéma provisoire établi par les Eaux et Forêts serait remis aux autorités de l'Ile qui pourraient l'étudier avec leurs administrés, le discuter et en suggérer les modifications à y apporter à leur sens. En outre,

---

(1) Lettre n° 94/IP, 18 juin 1963, déjà citée.

(2) Lettre ss. réf., 10 avril 1964, de M. Benoit à M. Corbasson.



*une visite des plantations du sud offerte aux représentants de la population de l'Ile des Pins et aux principaux notables serait d'un excellent effet psychologique ; elle pourrait être complétée par un film qui serait présenté à Vao à la population. De mon côté, je poursuivrai mon travail de "sape" sur les opinions " (1).*

A la suite d'une réunion organisée à Vao en 1965, les Kouniés acceptent l'implantation de deux parcelles expérimentales, carrées et mesurant 150 m de côté, l'un sur le plateau nord, l'autre sur le plateau sud. Les travaux sont presque aussitôt entrepris par l'agent des Eaux et Forêts, avec la participation de quelques Kouniés.

Peu après, la station forestière de l'Ile des Pins embauche quelques Kouniés durant plusieurs mois, pour dégager des semis naturels de pins colonnaires de la brousse et des lianes, avec l'espoir que "ces travaux, venant après les déclarations publiques de Monsieur le Haut-Commissaire lors de sa visite officielle à l'Ile des Pins, permettraient peut-être d'engager en 1966 un programme limité de reboisement" (2).

Les résultats obtenus sur les parcelles expérimentales étant excellents, la situation se débloque enfin (3). Les Eaux et Forêts obtiennent, à la faveur d'un palabre tenu en novembre de la même année, "toute liberté (...) pour procéder au reboisement de la partie nord du plateau central, délimitée par les côtes 110 et 95, au nord de l'aérodrome, et en direction de Gadji, par la route circulaire passant au pied du plateau, couvrant une superficie appro-

---

(1) Lettre, ss. réf., 10 avril 1964, déjà citée.

(2) Lettre, n° 9/IP, 8 octobre 1965, du Chef de la Station Forestière de l'Ile des Pins au Chef du Service des Eaux et Forêts à Nouméa.

(3) "Il se trouve que la réunion de facteurs très positifs (bonne préparation du sol, saison favorable, plants très rigoureusement sélectionnés, apport d'engrais, pluies abondantes dès la fin des travaux) fit de ces parcelles expérimentales une réussite exemplaire. En Nouvelle-Calédonie, on sait que le Pinus connaît son maximum de croissance pendant la période août-octobre. Or, six mois après les travaux, une grande partie des plants avait largement dépassé le mètre. Un an après, les individus de plus de trois mètres n'étaient pas rares, particulièrement dans la parcelle Sud. Il n'est donc pas surprenant que le choc provoqué par cette découverte, chez les Kouniés, peu habitués à observer de tels phénomènes sur leurs espèces forestières locales, ait été de nature à affaiblir les oppositions les plus farouches, ce qui a permis aux Eaux et Forêts de pouvoir entreprendre un premier programme sérieux de reboisement dès 1966". Note verbale de M. Benoit, mai 1981.

ximative de 450 hectares" (1). Il est prévu que ce reboisement se ferait avec les plants de pins colonnaires disponibles à la station forestière.

Confiés par les Eaux et Forêts à MM. Bernard et Maitrepierre, les travaux de reboisement de la partie nord du plateau ne sont entrepris qu'en août de l'année 1966, après des démarches pressantes du Chef de la station forestière de l'Ile des Pins. On lit ceci dans une de ses correspondances : "La saison des pluies approche de sa fin (...). Donc les plants seront mis en place avec les dernières pluies et certains probablement après, et sur un plateau constamment balayé par les alizés. C'est dire que toutes les conditions pour un échec seront réunies" (2). Et un peu plus loin, cet agent évalue les conséquences probables d'un éventuel échec : "Si MM. Bernard et Maitrepierre n'ont pas une reprise supérieur à 90 % et perdent ainsi une partie du bénéfice de l'opération, ils n'auront pas à en être surpris, et cela ne me touche pas. Par contre, après toutes les difficultés rencontrées pour décider la population de l'Ile à accepter le reboisement du plateau, si la première campagne se solde par un échec relatif, le Service risque de perdre la face et d'éprouver de nouvelles difficultés lorsqu'il voudra entreprendre d'autres travaux" (2).

Par ailleurs, l'agent des Eaux et Forêts en poste à l'Ile des Pins poursuit ses efforts pour convaincre les Kouniés de l'utilité du reboisement. Il essaye de promouvoir des initiatives individuelles, avec l'espoir qu'elles deviendront exemplaires et seront imitées. Ainsi prend forme un projet de plantation de 4 hectares, au sud de Ouaméo, au bénéfice d'un agent local des Eaux et Forêts. "(L'intéressé) cultive traditionnellement à proximité de cette parcelle et y a en plus de ses cultures vivrières une petite plantation de caféiers, des agrumes et quelques kaoris (...). Il pourrait être planté sur la parcelle 1.000 kaoris, 1.000 pinus et 2.500 pins colonnaires. Kaoris et pins colonnaires seraient fournis par la pépinière de la station, les pinus devraient venir de Nouméa (...). Vu le nombre de plants à mettre en place, les frais pourraient être pris en charge par le Fonds Forestier pour la fourniture et le transport des plants" (3).

---

(1) Procès-verbal de tenue de palabre, n° 56/ 2 A.A., 8 novembre 1965.

(2) Lettre n° 86/IP, 22 juil. et 1966, du Chef de la Station Forestière de l'Ile des Pins au Chef du Service des Eaux et Forêts à Nouméa.

(3) Lettre n° 93/IP, 24 août 1966, le Chef de la Station Forestière de l'Ile des Pins au Chef du Service des Eaux et Forêts à Nouméa.

Après la saison des pluies de l'année 1967, le Chef de la station forestière de l'Ile des Pins constate avec découragement que les difficultés rencontrées pour le reboisement sont telles qu'il y a lieu d'envisager l'arrêt de toute intervention des Eaux et Forêts. A ses yeux, c'est à un manque généralisé d'autorité qu'il faut imputer cette situation : *"Les autorités coutumières sont sans pouvoirs ainsi que l'autorité municipale et seule l'Administration fait semblant de croire à la valeur de leurs décisions. Tout accord écrit ou verbal peut être remis en cause impunément par n'importe quel individu irresponsable, et ce qui est acquis un jour est remis en question le lendemain ou quelques mois plus tard. Tant que cette manière d'agir sera tolérée, il sera impossible de procéder à des travaux forestiers sur l'Ile. L'obstacle majeur au reboisement est le manque total d'autorité de l'Administration. Il est donc inutile de maintenir une station forestière dépourvue de tout moyen d'action qui assiste, impuissante, à la destruction des restes de forêts de l'Ile"* (1).

Pour relancer le programme de reforestation de l'Ile des Pins, il s'avère indispensable, en 1968, de préciser officiellement que les parcelles reboisées continuent à faire partie de la réserve et ne peuvent en aucun cas changer de statut (2). Et il est convenu que le travail de plantation proprement dit n'est effectué que par de la main-d'oeuvre locale, sous la responsabilité des Chefs de tribu. Ces deux clauses doivent être explicitement rappelées dans tous les Procès-verbaux de tenue de palabre, formulées ainsi : *"Le travail de plantation proprement dit sera effectué par de la main-d'oeuvre locale sous la surveillance et la responsabilité du Petit Chef de la tribu de (...). Conformément aux prescriptions de la délibération n° 59 du 25 janvier 1968, le terrain de la réserve reboisé continuera à faire partie de la réserve et ne pourra être désaffecté de celle-ci."*

---

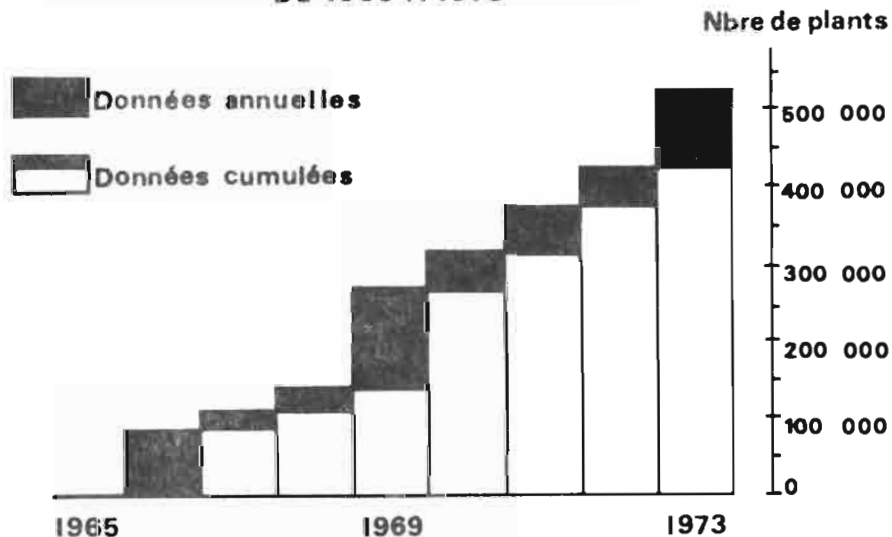
(1) Lettre n° 51 bis/IP, 7 septembre 1967, le Chef de la Station Forestière de l'Ile des Pins au Chef du Service des Eaux et Forêts à Nouméa.

(2) Délibération n° 59 du 25 janvier 1968, reproduite dans l'annexe I. Ce texte rappelle également ceci : *"Les habitants des Réserves sont autorisés à couper sans paiement de taxe, pour leurs besoins personnels et dans les limites de leur Réserve, les bois nécessaires à leurs cultures, à la construction de leurs barrières, habitations et pirogues, ainsi que le bois de chauffage"*. Dans sa note verbale de mai 1981, M. Benoit estime à ce propos : *"Les kouniés n'ignorent rien de cela, même s'ils font semblant, et ils se sont toujours servi en forêt : sans aucune entrave de la part de l'Administration"*.

Moyennant ces garanties, plusieurs nouvelles parcelles sont affectées au reboisement en 1968 et 1969, représentant en tout une superficie de 670 ha (1). Et le secteur affecté à cette opération est encore agrandi en 1970 (2). Mais beaucoup de Koumés commencent alors à s'émouvoir de l'expansionisme des Eaux et Forêts, d'autant que les superficies déjà affectées ne sont de loin pas toutes traitées. Le brigadier en poste à l'Ile des Pins en avertit sa Direction en ces termes : "Les surfaces entre les deux plateaux ne sont pas négligeables, mais pour le moment les autorités coutumières disent : "Plantez d'abord ce que l'on vous a donné, et l'on verra le reste après" (3).

Les terrains couverts de fougères sont traités avec des moyens mécaniques par une entreprise privée (Entreprise Bigourd) ; et on réserve pour "un autre traitement" les terrains portant de la broussaille, des gaiacs ou des niaoulis, ainsi que les sols caillouteux (3).

#### PROGRESSION DE L'OPERATION DE REBOISEMENT DE 1965 A 1973



(1) Procès-verbaux de tenue de palabre 37/2 A.A. du 24 mai 1968 ; 38/2 A.A. du 24 mai 1968 ; 39/2 A.A. du 25 mai 1968 ; 40/2 A.A. du 25 mai 1968 ; 41/2 A.A. du 26 mai 1968 ; 35/2 A.A. du 21 avril 1969 ; 36/2 A.A. du 21 Mai 1969.

(2) Procès-verbal de tenue de palabre 45/2 A.A. du 15 juin 1970.

(3) Lettre n° 77/IP, 29 mars 1971, le Chef de la Station Forestière de l'Ile des Pins au Chef du Service des Eaux et Forêts à Nouméa.

Après avoir culminé en 1969, avec 128.860 plants mis en terre à l'Ile des Pins au cours de l'année, l'Opération de reforestation se poursuit au rythme de 50.000 à 60.000 plants par an entre 1970 et 1972, puis atteint de nouveau 100.000 plants en 1973 - mais c'est le dernier effort...

### 1.3. - L'échec, et la suite

Cinq incendies dévastent 116 hectares de pinus entre la fin de janvier et la mi-juillet 1973 (deux sur le plateau nord et trois sur le plateau sud), puis un bulldozer du Service des Eaux et Forêts est détruit par le feu quelques mois plus tard. Si l'origine de deux incendies reste indéterminée, la cause des trois autres est jugée *"très suspecte"*, voire *"très certainement volontaire"* ; et l'enquête conclut au caractère criminel du sinistre qui a entraîné la destruction du bulldozer. D'où ce constat laconique dans le Rapport annuel du Service des Eaux et Forêts : *"Cette série de catastrophes sans précédents a décidé le Service des Eaux et Forêts à mettre fin à toute poursuite des opérations de reboisement à l'Ile des Pins"* (1).

En 1974, presque toute la plantation du plateau nord est la proie des flammes, le plateau sud étant épargné (2). Par ailleurs, la coopérative forestière connaît des difficultés de plus en plus sérieuses, en raison de sa gestion déficiente. Et au cours de l'année suivante, ces difficultés conduisent à la cessation de toute activité de la coopérative (3). En 1976, deux incendies ravagent de nouveau la quasi-totalité de la plantation du plateau nord, et celle du plateau sud est également touchée par un incendie (4). L'année d'après, les deux plantations ont encore à subir les atteintes du feu (5). Le Service des Eaux et Forêts qui, depuis 1973, limite son intervention à certains travaux d'entretien et à des observations techniques, avoue son impuissance et exprime son *"vif désir de voir régler le plus tôt, si possible de manière élégante et en tout état de cause au bénéfice de la forêt, le problème des reboisements de l'Ile des Pins"* (6).

---

(1) Rapport annuel du Service des Eaux et Forêts, 1973, p. 52.

(2) Rapport annuel du Service des Eaux et Forêts, 1974, p. 65.

(3) Rapport annuel du Service des Eaux et Forêts, 1975, p. 28.

(4) Rapport annuel du Service des Eaux et Forêts, 1976, p. 26.

(5) Rapport annuel du Service des Eaux et Forêts, 1977, p. 28.

(6) Lettre du 23 septembre 1977, du Chef du Service des Eaux et Forêts au Chef de la Subdivision Administrative Sud.

Après avoir imputé les incendies à des "querelles intestines" et des "malentendus sur la nature juridique des terrains", le Chef du Service des Eaux et Forêts ajoute : "Pour ma part, j'estime que l'Administration doit abandonner toute prétention sur les produits de ces reboisements, charge à elle de trouver ultérieurement un moyen de récupérer au moins une partie de ces investissements, en instituant par exemple une taxe particulière sur les produits des plantations artificielles" (1). Et six mois plus tard, en rappelant ses propositions antérieures, le même Chef du Service des Eaux et Forêts donne les précisions suivantes : "Je continue à penser que la remise plus ou moins solennelle des reboisements réalisés aux clans propriétaires des terrains, ferait prendre conscience aux populations de l'Ile de leur richesse, et de leur intérêt de la préserver des feux." Il va même jusqu'à ajouter : "Etant donné le potentiel forestier du secteur, il serait alors certainement possible de reprendre des opérations de reboisement dans un cadre nouveau à définir, au bénéfice des clans disposant de terrains" (2).

En réalité, ces propositions restent sans lendemain. On retrouve tels quels, en 1981, les problèmes qui conduisirent à la fermeture du chantier en 1973, compliqués par les querelles de succession à la Grande Chefferie qui ont surgi en 1974. Mais on relève, comme des points positifs, le fait que la forêt ait survécu aux incendies qui n'ont pas cessé de la ravager, et le fait que les ressources de cette forêt commencent à intéresser les Kouniés.

---

(1) Lettre du 23 septembre 1977, déjà citée.

(2) Lettre n° 24-688, 28 mars 1978, du Chef du Service des Eaux et Forêts au Chef de la Subdivision Administrative Sud.



Lande de fougères et bois de pinus



La parcelle Benoit



Arbre d'ornement

Pinus conquérants et forêt brûlée





## 2 - LE DISCOURS MELANESIEN

### 2.1. - L'échec de l'Opération de reforestation

#### 2.1.1. - Une méfiance radicale

L'attitude des Kouniés à l'égard de l'Opération de reboisement a été fondamentalement déterminée par des considérations de nature politique, et plus précisément par une méfiance ancienne et encore vivace à l'égard de l'Administration. Celle-ci a souvent été perçue comme une force aussi perfide que puissante, dont les discours généreux n'auraient eu d'autre but que de tromper les Kouniés pour faire main basse sur leur Ile. Dans un tel contexte, les initiatives des Services techniques n'ont pu apparaître que suspectes a priori ; la moindre ambiguïté ou le moindre faux-pas ont été aussitôt interprétés comme les preuves évidentes de sombres machinations.

Certes, l'insularité doit être comptée en bonne place parmi les causes de cette méfiance. Autant les Kouniés sont ouverts, et prêts à accepter tout ce qui, venant de l'extérieur, peut leur servir - à condition qu'ils en aient la maîtrise ; autant ils se montrent jaloux de l'autonomie qui est, à leur yeux, un droit inhérent à leur situation d'insulaires.

*"Que les gens de la Calédonie s'occupent donc de leurs affaires et ne se mêlent pas des nôtres. Ici, c'est l'Ile des Pins !  
Nous n'avons à recevoir que ce qui nous plaît."*

Mais pour justifier leur méfiance, les Kouniés ne manquent pas d'arguments mettant en cause la colonisation. Et, avant d'exploiter une abondante actualité, ils évoquent volontiers quelques événements du passé où leur bonne foi a été surprise. N'avait-on pas assuré à leurs anciens, dans l'Acte même de la Prise de Possession, que l'Ile continuerait à être gouvernée par son Chef ? Pourtant, son sort ne différa guère de celui d'une colonie vulgaire : elle dut se soumettre à l'arbitraire du pouvoir étranger. La rente promise au Grand Chef Vendegou lors de la Prise de Possession n'aurait été payée, avec retard, que grâce aux démarches insistantes des missionnaires. Après 1870, c'est de justesse que les Kouniés échappèrent, encore avec l'appui de la Mission, à une mesure d'exil qui envisageait leur transfert global sur la

Grande Terre, pour laisser leur Ile à la disposition des déportés de la Commune de Paris. Encore durent-ils céder toute la partie ouest de l'Ile aux Communards. Et ceux-ci furent par la suite remplacés par des bagnards, puis par des relégués.

*" Avant, nous étions chez nous. Nous avons nos coutumes et nos chefs, et le pays nous appartenait. Tout cela devait rester ainsi : on nous avait promis de respecter notre Ile. Mais que s'est-il passé ensuite ? Nos Chefs ont dû se soumettre à la Mission, qui est devenue toute-puissante au nom de son Dieu, puis à l'Administration. Et celle-ci est allée jusqu'à prendre nos terres, pour faire de notre Ile un dépotoir. Nos coutumes anciennes ont été bafouées."*

Les interventions intempestives de l'Administration ont été d'autant plus vivement ressenties comme des injustices et des mesures déloyales que les Kouniés ont longtemps eu le sentiment, à travers la réussite de l'oeuvre missionnaire dans leur Ile, d'être les meilleurs promoteurs de la civilisation française.

*" Pourquoi nous avoir imposé toutes ces misères, alors même que notre Ile fournissait des catéchistes et des agents pour aller christianiser et civiliser la Grande Terre ?"*

Enfin, on notera, pour mémoire, que les missionnaires se sont toujours complus à dénoncer avec véhémence les initiatives douteuses et les manquements de l'Administration, afin de mieux mettre en valeur leur rôle de défenseurs des Kouniés et la légitimité de leur autorité autant temporelle que spirituelle ; et que ce comportement a certainement laissé de profondes traces dans les représentations de la population de l'Ile.

En somme, toute initiative des instances administratives, et plus généralement toute initiative venant de l'extérieur, fait resurgir un passé qui, pour être révolu, n'en reste pas moins déterminant dans la situation actuelle, et engendre une attitude de méfiance et de rejet.

Au cours des dernières années, cette attitude de suspicion s'est trouvée sérieusement corroborée par toute une suite d'événements que les Kouniés rappellent avec amertume. Nous nous contenterons d'en citer trois.

*" Nous connaissons notre Ile mieux que quiconque, et nous savons en prendre soin depuis nos ancêtres. La terre et les plantes d'ici sont notre vie, dont dépend l'avenir de nos enfants - nous le savons. Alors, de quoi viennent se mêler ces étrangers de passage qui veulent nous interdire l'accès de notre forêt - soi-disant pour la protéger ? En transformant la presqu'île d'Oro en réserve intégrale, ils ont non seulement voulu nous interdire de couper les arbres dont nous avons besoin pour construire nos maisons et pour tailler nos pirogues, mais ils voulaient même nous empêcher de ramasser du bois mort, et des escargots ! C'était nous mettre hors de chez nous. Et pour cela, ils n'ont consulté personne, pas même nos chefs."*

Comme cela vient d'être indiqué, ce n'est pas uniquement en raison des contraintes pratiques qu'elle comportait, que la mise en réserve intégrale de la presqu'île d'Oro a suscité l'hostilité des Kouniés. Ils ont perçu cette mesure comme une atteinte à leur dignité, n'admettant pas que des étrangers interviennent pour protéger l'Ile de ses propres habitants. Par dessus tout, ils ne pouvaient pas accepter d'être dépossédés de leur sol, ou du moins de le voir passer sous le contrôle de l'Administration.

Par ailleurs, les Kouniés ont été profondément traumatisés par une vente de terrain réalisée à leur insu par la Mission ; et ce d'autant plus que celle-ci jouissait généralement de leur estime et de leur confiance.

*" Tout ce dont la Mission avait besoin, nous le lui avons donné. Mais tout cela devait être pour nous les Kouniés, comme les jardins de l'école étaient pour nourrir nos enfants. Quand la Mission a voulu créer une maison de formation pour les Petits Frères Auxiliaires, qui constituaient une Congrégation mélanésienne, nous ne nous sommes pas contentés de céder notre terre, mais nous avons travaillé durant des semaines et des semaines, bénévolement - pour préparer la chaux, transporter des*

blocs de corail, et élever la construction. Nous avions confiance dans la Mission. Mais, par elle aussi, nous avons été trahis. Un jour, à notre insu, l'Eglise a vendu, pour son profit à elle, la terre qui nous appartenait et ces bâtiments pour lesquels personne n'avait payé notre peine. Ce qui était notre bien à nous fut ainsi vendu à des étrangers, par l'Eglise ; et ces étrangers voulurent s'installer comme s'ils étaient chez eux. Alors, dites-nous : si les curés eux-mêmes nous trompent de cette manière, que pouvons-nous attendre de l'Administration ?"

Enfin, les Kouniés parlent volontiers, pour justifier leur méfiance, des mirobolantes promesses et des basses manoeuvres dont se seraient rendus coupables des "marchands de tourisme", aussi bien français, qu'américains ou japonais. Ils estiment, assez généralement, que les accords qui ont été conclus dans le passé furent des marchés de dupes, malgré les retombées salariales qui leur ont profité, et que les propositions du Club Méditerranée n'étaient destinées qu'à les abuser. Dans tous les cas, on chercherait à les déposséder de leur Ile, ou tout au moins des revenus qu'il est possible d'en retirer.

" Et quel fut notre profit avec le tourisme ? On a essayé d'acheter nos chefs, pour qu'ils vendent notre pays à vil prix ; on a cherché à les soûler pour les tromper facilement. De 9 ans, le bail avec le Kanuméra est passé à 99 ans par la simple adjonction d'un 9 après signature ! Mais où est l'argent qui nous a été promis ? Ce sont les étrangers qui ont empêché les millions que rapportait la visite de notre Ile. Et, comme si cela ne suffisait pas, ils ont encore essayé de nous imposer le Club Med. Nous aurions été envahis, submergés, sans le moindre bénéfice réel. Au reste, on cherche encore à faire pression sur nous en faveur du Club, en maintenant le Kanuméra fermé alors qu'il y a tous les jours des dizaines de touristes ; pire : on laisse le Kanuméra tomber en ruine, exprès pour nous obliger à céder."

La liste des griefs formulés contre les différentes formes de présence coloniale (réelles ou imaginaires) est fort longue, mais il n'est pas utile de la reproduire en entier pour le sujet traité ici. Notons simplement la fréquence des implications foncières dans les différents opposant les Kouniés à l'extérieur.

### 2.1.2. - Défense du patrimoine foncier

Parmi les arrière-pensées que les Kouniés prêtèrent à l'Administration à propos du programme de reforestation, la plus lourde de conséquences avait trait aux terres. Le Service des Eaux et Forêts fut soupçonné de vouloir s'appropriier le plateau à la faveur du reboisement, dans la foulée de la mise en réserve intégrale de la presqu'île d'Oro ; et cela lui valut très vite une sourde hostilité dans la population.

*" L'Administration avait bien calculé son coup. Ne pouvant plus nous exproprier brutalement, à la manière d'autrefois, elle cherchait à nous endormir pour nous voler en douce. Elle nous faisait miroiter les profits que nous rapporteront les arbres, et elle pensait arriver petit à petit à s'approprier le sol. Comment aurions-nous pu faire confiance au Service des Eaux et Forêts qui, précisément, avait déjà voulu nous priver de nos droits ancestraux sur la presqu'île d'Oro ? "*

*" Beaucoup de gens étaient contre le reboisement parce qu'ils ne voulaient pas qu'on laisse le terrain à l'Administration. Ils disaient que, justement, celle-ci payait le reboisement pour pouvoir prétendre ensuite que cela lui appartenait et qu'elle était maître des lieux. "*

Le reboisement apparaissait en effet à beaucoup de Kouniés comme une manoeuvre particulièrement habile de la part de l'Administration : ils ont pensé que, pour désarmer leur méfiance, l'opération leur fut présentée comme limitée dans le temps, alors qu'en fait ses conséquences étaient irrémédiables. Et même le choix du pinus était lié, à leurs yeux, à des visées plus lointaines de l'Administration.

" D'abord on nous a dit que cette forêt était implantée pour une durée de quinze à vingt ans, en nous laissant entendre que nous pourrions nous en débarrasser après ce délai si nous n'en étions pas contents. Mais nous avons vite compris, par la suite, que le pinus allait remplacer le pinus, et que les Eaux et Forêts pourraient de ce fait nous imposer à jamais leur présence et leur contrôle."

" Pourquoi n'ont-ils pas choisi, pour reboiser, des arbres de chez nous ? Nous nous sommes posé cette question, car notre forêt ne manque pas de variétés bien adaptées à notre Ile, et qui donnent de bons bois. Aussi avons-nous pensé qu'en imposant leur arbre à eux, ils voulaient sans doute faire en sorte que la forêt qu'ils allaient créer sur le plateau restât leur forêt à eux."

Mais, si la détermination des Kouniés de préserver leurs prérogatives en matière foncière relevait d'abord d'une position de principe, de caractère politique, elle était en même temps stimulée par une préoccupation d'ordre démographique. Les Kouniés sont très impressionnés par la progression de la population de l'Ile, mise en relief par l'accroissement constant et rapide des effectifs scolaires.

" Ce n'est pas de forêts, mais de terres cultivables, dont nos enfants auront besoin quand ils seront grands, et plus tard quand eux-mêmes auront des enfants. C'est donc notre devoir de leur réserver toutes les terres qui pourront produire de l'igname ; et en particulier de protéger ces terres contre les tentatives d'incursion de l'Administration. Nous avons trop de raisons de craindre que celle-ci nous impose un jour la forêt comme un fait accompli, au détriment de nos enfants."

" Il faut également être conscient du danger que la diminution des terres de culture fera courir à la paix qui doit exister entre les gens de l'Ile : les querelles foncières augmenteront en même temps que les terres disponibles diminueront, et ce sont les pires querelles."

Enfin, en défendant leur Ile contre l'extérieur, les Kouniés n'entendent pas seulement protéger leur patrimoine foncier, mais plus profondément leur identité de Kouniés et son maintien dans l'avenir.

*" Si tu n'est plus maître chez toi, tu n'est plus rien. Pour garder notre façon d'être kounié, la première chose qui s'impose est de défendre notre terre qui est la base de tout, en laquelle tout ce qui est de nous a sa racine."*

*"Comment pourrions-nous demeurer nous-mêmes, rester Kouniés et défendre nos coutumes, si nous laissons la terre de notre Ile tomber aux mains des étrangers ?"*

### 2.1.3. - L'incertitude quant aux profits et à leur répartition

La hantise de se trouver en fin de compte dépossédés était d'autant plus forte que, hormis le profit immédiat constitué par les salaires distribués sur le chantier, les Kouniés étaient dans une incertitude quasi totale quant aux ressources qu'ils pouvaient escompter de ces reboisements. Au demeurant, ils n'avaient qu'une idée très vague de ce à quoi pouvaient servir les pinus.

*" C'est à fabriquer des poteaux téléphoniques, ou de la pâte à papier, ou on ne sait quoi..., que ces arbres devaient servir. Au Japon, ou en France, ou on ne sait où... La seule chose évidente pour nous, c'est que cet arbre était un étranger et allait repartir à l'étranger, en occupant notre sol entre-temps. Or nous ne pouvons aimer une chose que si elle nous est utile chez nous. Pour le pinus, personne ne savait au juste ce qu'il nous rapporterait."*

Cette incertitude quant aux ressources que la forêt allait rapporter aux Kouniés a tourné à la confusion au moment même où, en cours d'opération de reboisement, la Direction des Eaux et Forêts a essayé de la lever. Une fois de plus, les Kouniés ont interprété les initiatives de l'Administration comme une manoeuvre pour les spolier.

" Au début, on nous avait promis que tous les revenus provenant de la plantation reviendraient intégralement aux gens de l'Ile des Pins. Mais, par la suite, un nouveau Directeur des Eaux et Forêts a fait valoir que l'Administration devait être remboursée des frais qu'elle avait engagés, et que les trois quarts des revenus devaient par conséquent lui revenir, le quart restant allant à la Collectivité. Surpris par cette manoeuvre, nous avons proposé d'inverser le rapport, mais les discussions n'ont pas abouti ; et après cela, personne ne savait plus qui avait droit à quoi. Inutile d'ajouter que le peu de confiance qui avait peut-être existé a complètement disparu à cette occasion. Par la suite, les Eaux et Forêts ont fait quelques coupes, ils ont expédié du bois hors de notre Ile sans prévenir personne, et cela ne nous a rien rapporté."

" Les choses sont incompréhensibles, concernant ces pinus. On nous dit qu'ils appartiennent aux Kouniés. Pourtant, lorsque des gens de Wapan ont coupé quelques troncs pour la construction de leur maison, ils ont été poursuivis par l'agent des Eaux et Forêts, et menacés d'être traduits devant le tribunal ! L'affaire s'est arrangée, moyennant le débroussement de la pépinière de Kuto. Mais il aurait mieux valu que cette affaire aille en justice : au moins, cela nous aurait définitivement éclairé sur la propriété de ces pinus."

La répartition des ressources de la forêt entre les différents partenaires sociaux de l'opération n'aurait pas davantage fait l'objet d'une entente préalable claire et unanimement acceptée.

" S'il doit y avoir un jour un bénéfice pour les Kouniés, avec ces pinus, à qui ira-t-il ? Aux tribus, à la Collectivité, ou à la Municipalité ? Tout a été dit, mais personne ne sait ce qu'il en sera. Il ne semble pas normal, d'après la coutume, que les tribus qui sont les maîtres du terrain ne doivent retirer aucun profit des reboisements effectués sur leurs terres. Mais que diront les tribus qui n'ont pas de reboisement chez elles ?"



A ce propos, certains informateurs insistent sur le fait que l'Opération de reboisement a été improvisée dans la hâte, et dans une totale ignorance des problèmes intérieurs qu'elle risquait d'engendrer.

*" Le plateau a ses maîtres coutumiers, comme toutes les autres terres de l'Ile ont leurs propriétaires. Ce n'est pas "le terrain de personne et de tout le monde". Si un cultivateur veut ouvrir un champ sur le plateau, il sait parfaitement à qui il doit en demander l'autorisation. En fait, le plateau est divisé entre les tribus, et les limites entre les différents secteurs sont connues par les chefs de tribu ou par les vieux. Aussi aurait-on dû se préoccuper d'une juste répartition des reboisements entre les secteurs, pour que chaque tribu y trouve directement son avantage. Cela aurait évité bien des jalousies."*

*" Les Eaux et Forêts auraient dû tenir compte du nombre d'habitants de chaque tribu pour partager équitablement les plantations et les salaires. En réalité, ce sont ceux qui ont déjà touché le plus, en participant au reboisement des terrains de leur tribu, qui peuvent encore espérer les plus grands profits dans l'avenir avec l'exploitation de la forêt. Cette injustice engendrera inévitablement des jalousies."*

#### 2.1.4. - L'ignorance des données techniques

Les Kouniés se sont beaucoup interrogés sur les qualités du bois de pinus, et sur l'usage qu'ils pourront en faire, indépendamment de l'usage industriel prévu par l'Administration.

*" Ce qui nous intéresse, nous les Canaques, c'est ce que nous connaissons par l'usage et qui nous sert. Nous n'aimons croire que ce que nous pouvons voir. Le pin colonnaire est un bon bois pour construire les pirogues, sans compter le kohu qui est le meilleur pour cet usage. Le buni est le bois le plus dur de l'Ile. Le bois de santal a fait la richesse de nos vieux et nous rapporte encore de l'argent aujourd'hui. Mais que dire du pinus ? Nous ne savons pas encore ce que nous pourrions en faire."*

*Deviendra-t-il aussi gros que le pin, et sera-t-il assez fort pour qu'on puisse y tailler des pirogues ? Les agents des Eaux et Forêts disent qu'ils en feront de la pâte à papier, au Japon ou en Amérique... C'est leur affaire. Mais pour nous, nous sommes restés dans l'ignorance, et même dans le doute, en ce qui concerne ce bois."*

Il faut bien dire que certaines de leurs expériences passées en matière d'innovation n'ont guère porté les Kouniés à dépasser leur méfiance.

*" Quand, au temps des vieux, on a introduit le mimosa, on a commencé par l'entourer de barrières pour le protéger : pour que personne n'y touche et qu'il pousse bien. Aujourd'hui, il a tout envahi, et il nous crée beaucoup de travail pour préparer nos champs. Nous ne savions pas que le pinus allait à son tour envahir nos terres de culture, car les Eaux et Forêts nous l'avaient caché et nous ont gravement trompés à ce sujet. Mais nous avons des inquiétudes, et elles se sont par la suite trouvées justifiées. Nous étions méfiants à l'égard de cet arbre étranger qu'on nous imposait, alors que nos arbres du pays sont si variés et nous donnent satisfaction ."*

En agriculteurs prudents, les Kouniés se sont surtout inquiétés des conséquences de la reforestation sur le système hydrographique et sur la valeur agronomique des sols.

*" Les ingénieurs nous ont dit que les pinus retiendraient l'eau sur le plateau, que les sources se remettraient à couler, et que nous retrouverions nos ruisseaux. D'une certaine façon, la plupart d'entre nous étaient disposés à croire cela, car nos vieux nous ont toujours dit que la forêt retient l'eau, et chacun peut voir que les vallons boisés restent toujours humides. Pourtant, avec ces pinus, nous avons eu quelques doutes. D'abord parce que cet arbre n'est pas comme les arbres à feuilles : ses aiguilles sèchent plutôt qu'elles ne pourrissent, et elles finissent par former une couche épaisse qui empêche peut-être l'eau de rentrer dans le sol. Ensuite, parce que nous avons craint que pour chercher l'eau, les longues racines de cet arbre risquent de s'enfon-*

*cer profondément dans les fissures par où s'infiltrait la pluie, et par les obturer. Nous ne connaissions pas la nature de cet arbre, et on ne nous a rien expliqué."*

*" Une autre question qui nous tracassait était de savoir si le pinus n'allait pas empoisonner la terre et la rendre impropre à la culture. Ses aiguilles contiennent une sorte d'essence qui modifie sûrement la composition du sol, et beaucoup de gens ont pensé que ce ne serait pas en bien."*

Enfin, diverses personnes ont fait état de la crainte que leur inspirait les risques d'incendie, en faisant observer qu'il est beaucoup plus aisé d'éteindre le feu dans la lande de fougère qui couvre le plateau que d'affronter une forêt de pinus en feu.

*" Ce qui nous faisait également peur avec le pinus, c'est le danger des incendies. Cet arbre contient de l'essence comme le gaïac : quand elle brûle, il est quasiment impossible de lutter contre le feu. Or le feu est très mauvais pour la terre, sans compter le danger qu'il représente pour les maisons et nous-mêmes."*

On notera que les Mélanésiens, qui pratiquent traditionnellement la culture sur brûlis, distinguent l'emploi contrôlé du feu pour le nettoyage des champs, de l'incendie qui ravage des régions entières, sans utilité et hors de la maîtrise de l'homme. Autrefois, la coutume prévoyait de graves sanctions contre les auteurs d'incendies.

#### 2.1.5. - Un chantier déterminé de l'extérieur

Au départ, les Koumiés pensaient que les travaux de reboisement leur seraient intégralement confiés, et que l'Opération deviendrait leur affaire. A tout le moins, beaucoup d'entre eux comptaient fermement toucher des salaires, en attendant ces revenus hypothétiques que l'avenir devait leur réserver d'après les promesses de l'Administration. D'où, leur surprise et leur désappointement devant l'intervention, pour le compte des Eaux et Forêts, d'un entrepreneur privé européen, et de surcroît venant de "Calédonie", employant des machines et du personnel de l'extérieur. La tension qui en découla fut très forte à certains moments.

" Nous, les gens de l'Ile, nous étions prêts à faire le travail, plutôt contents de planter des arbres chez nous et tout à fait capables de le faire. Mais les Eaux et Forêts ont tout de suite mal agi. On nous a traités avec mépris, jusqu'à nous enlever le pain de la bouche en donnant le travail à un Blanc de Calédonie, venu de là-bas avec ses machines et ses ouvriers. Les avantages devaient être pour lui. On lui a confié le reboisement sur les bonnes parcelles, où le travail était facile et rapportait beaucoup d'argent. Mais on réservait pour les gens du pays les parcelles ingrates, couvertes de pierres ou d'une brousse épaisse, où il fallait trimer dur et se contenter de gagner moins. C'était un très mauvais début."

Après avoir protesté contre l'emploi de main-d'oeuvre extérieure à l'Ile, les Kouniés obtinrent l'exclusivité du travail. Ils continuèrent néanmoins à considérer l'Opération de reboisement comme une intervention extérieure, comme l'affaire des Eaux et Forêts.

" Ce qui nous intéressait surtout, c'était l'argent que rapportait le travail. Mais le reboisement, en tant que tel, restait l'affaire des Eaux et Forêts puisque tout, à ce moment là comme par la suite, dépendait de ce Service, et que nous ne pouvions pas bien comprendre ce qui allait se passer. Même quand les agents nous expliquaient certaines choses, et même quand il leur arrivait de demander notre avis, nous savions qu'eux auraient de toute manière raison. D'ailleurs, ils avaient non seulement pour eux la connaissance technique, mais ils payaient tout - les plants, et le travail. Nous n'étions que des manoeuvres sur leur chantier."

Etant perçu comme l'affaire des Eaux et Forêts, le reboisement n'a jamais fait l'objet d'attention et de soins de la part des Kouniés. Il est même arrivé qu'il subît les effets de l'agressivité accumulée par eux à l'égard de l'Administration.

" C'est aux Eaux et Forêts d'entretenir les parcelles de pinus, et en particulier de les débrousser et de nettoyer les pare-feux, pour éviter les incendies. C'est leur travail, et c'est pour leur profit. S'ils ne le font pas, pourquoi irions-nous le faire à leur place et pour eux ?"

" On ne peut pas affirmer que des incendies aient été allumés exprès pour brûler les pinus, puisqu'on n'a surpris personne en train de le faire. Pourtant, nous pensons que cela est arrivé. Soit pour montrer à l'Administration qu'elle ne peut pas s'imposer aux gens de l'Ile, occuper leurs terres et prendre leurs richesses, soit par jalousie entre tribus."

#### 2.1.6. - Les ingérences politiques

Toutes les ignorances, les incertitudes et les appréhensions des Kouniés concernant le reboisement, ainsi que toutes les fautes commises par l'Administration et le Service des Eaux et Forêts sur le chantier, ont été utilisées à des fins politiques. Le programme de reboisement est devenu, à certains moments, l'enjeu de règlements de compte sévères entre factions rivales ; et il a servi en permanence comme un instrument efficace de manipulation de l'opinion. Au demeurant, les ingérences politiques ont pu jouer d'autant plus facilement que les objectifs et les contours du programme étaient flous, que les modalités d'intervention de l'Administration étaient fluctuantes, et que l'information de la population était insuffisante, ou inadaptée.

Une fraction non négligeable de la population est consciente du fait que les problèmes relatifs au reboisement ont pris un tour passionnel et une ampleur excessive à la faveur de certaines menées politiques. Mais s'il y a des personnes pour le regretter, la plupart ne s'en étonne pas et trouve cela inévitable, sinon normal.

" C'est la politique qui a coulé l'Opération. Au début, la plupart des Kouniés étaient d'accord pour planter une forêt sur le plateau : ils en attendaient des salaires dans l'immédiat, une forêt et des profits par la suite. Mais les hommes

*politiques sont venus jeter le trouble dans les esprits, avec une fausse propagande qui était seulement destinée à servir leur publicité : ils ont fait croire aux gens que l'Administration voulait occuper, puis voler, les terres de l'Ile des Pins, et ils ont systématiquement critiqué tout ce qui était entrepris par les Eaux et Forêts."*

A l'opposé, certains portent au crédit des hommes politiques d'avoir dévoilé ce qu'ils ont perçu comme des machinations de l'Administration, et d'avoir ainsi repoussé les tentatives d'empiètement de celle-ci.

*" C'est grâce à la vigilance de nos hommes politiques que nous avons finalement pu obtenir quelques salaires avec le travail des pinus, et que l'Ile des Pins a échappé à un nouvel essai de prise de possession de nos terres par l'Administration."*

Il semble que, dans l'ensemble, les vieux étaient plutôt partisans du programme de reforestation, d'accord avec le Grand Chef et le Maire ; et que les jeunes y étaient en majorité hostiles. Sous l'influence d'un nouveau mouvement politique, une fraction de ces derniers avait opté pour une analyse plus radicale des rapports entre la société colonisée et l'Administration.

*" Ceux qui faisaient la propagande contre le reboisement formaient un groupe actif et résolu. Ils étaient opposés à tout ce qui venait des Européens. C'est à cause d'eux que l'Ile des Pins n'a pas vu se développer les activités touristiques."*

Sans entrer dans les détails d'une histoire confuse, riche en rebondissements et volte-face, et dont la relation donnerait inévitablement lieu à des contestations contradictoires, il faut signaler que les positions des partis et des hommes politiques ont passablement varié en fonction de circonstances qui n'avaient souvent aucun rapport avec le reboisement lui-même.

" Avec le reboisement, beaucoup ont essayé de se faire valoir, n'hésitant pas à pratiquer la surenchère en fonction de leurs intérêts du moment, et n'hésitant pas à se contredire quand la conjoncture changeait. Ainsi, lorsque les gens d'ici se félicitaient de la perspective de toucher des salaires, chacun se prévalait d'avoir obtenu de l'Administration l'ouverture du chantier. Puis, quand les difficultés sont apparues, les mêmes hommes politiques ont attaqué l'opération avec véhémence. Aujourd'hui, tandis que les avantages de la reforestation s'imposent et que les gens ont besoin d'emplois salariés, les opposants d'hier redeviennent bons apôtres et prêchent la reprise de l'opération. Que feront-ils demain ?"

" Une des grandes difficultés concernant le reboisement est née du fait que (tel homme politique), qui s'était engagé à propos de cette affaire, a trahi le parti qui l'avait porté à l'Assemblée Territoriale, pour rejoindre un autre parti. Beaucoup de Kouriés ont alors pris systématiquement le contre-pied de ses positions sur le reboisement, simplement pour s'opposer à sa personne."

La concurrence entre les hommes et entre les institutions fut surtout vive dans le cadre de la mise en oeuvre pratique du programme. Même ceux qui étaient hostiles à l'opération cherchaient à en tirer bénéfice.

" Chacun cherchait à placer ses gens, pour profiter au mieux de l'affaire et tenter d'en contrôler le déroulement. La Grande Chefferie, les Petits Chefs, la Municipalité, et surtout les deux partis politiques qui s'opposaient alors, tous s'en mêlaient, de façon souvent contradictoire et démagogique. De leur côté, les Eaux et Forêts voulaient effectuer le travail en régie directe."

Enfin, les interférences entre la politique moderne et les problèmes relevant de la politique coutumière, pour avoir été encore plus subtiles, n'en ont pas moins joué un rôle certain. On se limitera, ici, à la citation suivante.

*" Ici, c'est une Ile. Tout se tient. On ne peut rien bouger sans que tout bouge, et toute nouvelle querelle s'insère dans les querelles anciennes. La politique utilise la coutume, et la coutume utilise la politique... Pour le reboisement aussi, les choses étaient mélangées. Les conflits entre les tribus, et les clans, ont conduit les gens à s'opposer à propos de l'opération des Eaux et Forêts, jusqu'à allumer des incendies peut-être..."*

## 2.2. - Les attitudes actuelles face à la forêt et au programme de reforestation

### 2.2.1. - Deux tendances face à l'innovation

Les Kouniés font spontanément corps devant une menace venant de l'extérieur, réelle ou imaginaire, et particulièrement quand ils ont à faire à l'Administration. Mais ce n'est pas pour autant que disparaissent leurs divisions intérieures - au mieux, ils cherchent à les cacher. On peut même penser que leurs réactions face aux menaces extérieures sont d'autant plus vives qu'ils ont une conscience plus aigüe de la précarité des équilibres internes à leur société, et des risques que toute ingérence extérieure leur fait courir.

Fondamentalement, on observe l'existence de deux tendances opposées, dont l'affrontement, pour être souvent sournois, n'en est pas moins réel. La première, typiquement insulaire et assez radicale, veille avec un soin jaloux à la conservation des équilibres fragiles qui existent, et se montre très suspicieuse à l'égard de toute innovation, surtout si elle vient de l'extérieur. Il semble que ce soit la tendance la plus répandue. L'autre, d'inspiration libérale, est favorable à la multiplication des initiatives et à l'instauration d'une certaine concurrence, avec des aides extérieures et les risques que cela implique.

*" Là-bas, c'est la Calédonie : il s'y passe beaucoup de choses en désordre, parce que les gens y sont aussi différents que nombreux, et que chacun y fait sa loi. Ici, c'est l'Ile des Pins, le pays des Kouniés, et il faut que cela demeure. Pour cela, il faut que nous, les gens de l'Ile, restions unis, soumis à notre coutume. Et il faut que nous nous opposions aux nouveautés et aux facilités par lesquelles on cherche à nous séduire pour mieux s'introduire chez nous, pour nous dominer et nous exploiter."*



A l'opposé :

*" Le vide, c'est du néant ; et ce n'est pas avec cela qu'on fera quelque chose. Beaucoup se contentent de tourner en rond et veulent imposer cela à tout le monde, pour éviter les his-  
toires qu'entraînent inévitablement les changements. Mais on n'avance pas en tournant en rond ! Ce sont des esprits arrié-  
rés, ceux qui s'opposent au progrès qu'on nous offre. Sur la Grande Terre et aux Iles Loyauté, les gens sont contents de reboiser. Faut-il que nous soyons sots, ici ?"*

Concrètement, il arrive que les nécessités matérielles, ou celles liées à certaines stratégies sociales, l'emportent sur les considérations énoncées au niveau du discours, et que les innovations en arrivent à s'imposer ainsi. Mais la résistance tenace opposée à l'implantation du Club Méditerranée montre qu'il n'en est pas toujours ainsi.

### 2.2.2. - Partisans du pinus

Le mauvais souvenir des relations passées avec les Eaux et Forêts et la méfiance à l'égard de l'Administration ont subsisté, mais les pinus ont grandi bien qu'ils ne furent guère soignés, et aujourd'hui la forêt existe, très bien venue par endroits. Or les Kouniés ont un tel sens de la nature que la plupart d'entre eux ne peuvent pas, quelles que soient leurs réserves, ne pas être satisfaits de l'existence de cette forêt. Au demeurant, le pinus est considéré comme un arbre fort décoratif.

*" Personne ne peut dire que cette forêt n'est pas une belle et bonne chose pour l'Ile des Pins. Avant, il n'y avait sur le plateau que la fougère qui n'était pas jolie à voir, ne servait à rien, et qui favorisait la propagation des incendies. Maintenant, c'est un vrai plaisir de voir la forêt - surtout quand on arrive par avion ! D'ailleurs, beaucoup de gens ont planté des pinus chez eux, parce que cet arbre décore bien les environs de la maison et des jardins."*

Nombreux sont ceux qui estiment que le pinus a des effets écologiques positifs, que ce soit pour la constitution et la conservation des réserves d'eau, ou pour la protection et l'amélioration des sols.

*" La forêt n'est pas encore suffisamment vaste et dense pour attirer la pluie. Mais on voit déjà, dans divers secteurs, qu'elle retient l'humidité : il y pousse une herbe grasse à la place des fougères qui ne fournissaient qu'une paille sèche, et on y fait pâturer du bétail."*

*" On ferait bien de planter des pinus sur certaines pentes qui sont ravinées par les eaux de pluie : ils y seraient utiles pour retenir la terre."*

*" Nous pensons que la terre profite aussi de la présence des pinus, parce qu'elle aime l'ombre et l'humidité. En effet, les pinus protègent la terre contre le soleil qui la rend sèche et stérile ; et surtout contre le feu qui la transforme en désert. D'autre part, les racines ameublissent le sol."*

Certains partisans des pinus portent même au crédit de cet arbre ce que beaucoup d'autres Kouniés lui reprochent, à savoir le fait qu'il se reproduit spontanément.

*" Les vieux nous disent que le plateau était autrefois couvert de forêts. Celles-ci n'ont cessé de reculer, et reculent encore sous nos yeux. Nous savons que c'est à cause du feu, mais nous sommes impuissants face à ce fléau. Aussi sommes-nous satisfaits de voir que les pinus forment une forêt qui, non seulement se défend par elle-même, mais encore est capable de s'étendre."*

Les personnes qui tiennent ce langage ne sont pas effrayées par la propension des pinus à se répandre spontanément.

*" Pourquoi donc faire tant d'histoires avec le danger que représenterait les pinus pour les terres de culture ? Nous avons l'habitude de défricher, le travail ne nous fait pas peur. Si on dit que le pinus pousse plus vite que les autres arbres, il faut ajouter que son bois et ses racines sont moins durs... Et d'ailleurs,*

*on voit de plus en plus les jeunes planter leurs ignames sur des buttes, entre les racines qu'ils ne se donnent plus la peine de couper ; ils ne sont plus tellement nombreux, ceux qui font de grands billons. Aujourd'hui, les jeunes préfèrent la pêche, pour se procurer de l'argent. Et pour leur nourriture, ils aiment mieux le riz et les conserves."*

Cependant, ce qui constitue incontestablement l'élément déterminant en faveur du pinus, c'est son utilité pratique, c'est l'usage que les Kouniés peuvent en faire.

*" La population de l'Ile des Pins augmente très vite, et beaucoup de jeunes veulent construire des maisons. Cela exigera une grande quantité de bois. Le pinus nous sera donc très utile dans l'avenir. S'il est coupé au bon moment de la lune et s'il n'est pas exposé à la pluie, c'est un bois valable."*

*" Ce qui a fait changer l'avis de beaucoup de gens, c'est d'avoir été autorisés à aller couper les troncs des arbres détruits par le feu, pour en faire des poteaux de maison ou des charpentes. Ils ont alors compris que toute cette forêt leur sera utile un jour, s'ils sont capables de la préserver."*

*" Il faudra bien, un jour, remettre en marche la scierie. Mais quels arbres utilisera-t-elle ? Nous voyons bien que les pins colonnaires et les autres arbres de chez nous ont déjà beaucoup diminué, et qu'il faut longtemps pour reconstituer cette forêt. Les pinus seront donc bien utiles."*

*" D'après le Maire, les pinus pourront peut-être servir un jour à produire l'électricité. Ainsi, l'Ile des Pins n'aurait-elle plus besoin d'acheter en Calédonie un fuel qui devient de plus en plus cher."*

Au-delà de son utilité pratique, le reboisement est envisagé par certains Kouniés comme une possibilité de mobiliser les jeunes pour leur redonner le sens de la nature, qu'ils seraient en train de perdre, et le sens du bien commun et de l'avenir.

" Ce serait une très bonne chose d'associer les jeunes à la mise en valeur de l'Ile par la reforestation. Car, face à la nature, un trop grand nombre d'entre eux finissent par avoir un comportement dévastateur, dans l'unique but de se procurer de l'argent le plus rapidement possible et par n'importe quel moyen. Autrefois, nos vieux emportaient de jeunes plants d'arbres dans les flots, à bord de leurs pirogues, pour le plaisir de les planter et de les voir grandir. Quand ils pêchaient des langoustes, ils ne prenaient que les adultes, à l'exclusion des femelles portant des oeufs... Aujourd'hui, les jeunes ne respectent plus la nature. Ils ne plantent que pour manger, renonçant aux billons traditionnels propices à l'igname, et se contentant de butter la terre à la hâte... Ils massacrent sans compter les colliers blancs, les pigeons verts, et les notous... Ils pêchent de nuit, à la torche, ramassant tout ce qui leur tombe sous la main... Il faut absolument, qu'ils cessent d'être des malfaiteurs, qu'ils deviennent responsables et prennent en charge l'avenir de l'Ile. Avec le reboisement, ils pourraient de nouveau apprendre à penser à demain, au lieu de tout saccager pour leur satisfaction immédiate."

On notera, au terme de ces développements favorables au pinus, qu'il est symptomatique que les Kouniés ne veulent plus être tenus pour responsables des incendies qui ravagent encore trop souvent les périmètres de reboisement, et qu'ils incriminent maintenant à ce propos des personnes étrangères à l'Ile, en insistant sur le préjudice qu'ils subissent.

" Il est passé, le temps où certains jetaient exprès leurs mégots à proximité des pinus, pour les incendier ; et où les gens restaient en grand nombre indifférents quand le feu dévastait la forêt. Maintenant, plus aucun Kounié n'allumera exprès un feu, et la plupart ne se font pas prier pour aller lutter contre les incendies. Ceux-ci n'arrivent plus que par accident. On ne fait pas toujours assez attention en nettoyant les champs. Mais, les incendies sont surtout le fait des touristes et des militaires qui, n'étant pas chez eux ici, sont très négligents. Si les Kouniés n'étaient pas favorables aux pinus, ils auraient depuis longtemps réussi à les détruire."

### 2.2.3. - Une opposition durable

Bien qu'en nombre restreint, il subsiste des adversaires acharnés du pinus. Avant d'exposer les raisons de leur opposition durable au programme de reforestation, ceux-ci insistent sur le fait que, selon eux, un grand nombre de personnes partagent leur point de vue, tout en affichant des positions contraires.

*" Les gens d'ici ne sont pas fous : ils savent bien que cet arbre ne vaut rien pour notre Ile. Mais s'ils affirment qu'ils sont favorables au pinus, c'est seulement pour obtenir ainsi une relance du programme de reforestation, c'est-à-dire pour obtenir du travail. Ce qui les intéresse, c'est l'argent ; ce n'est pas la forêt de pinus."*

*" Autrefois, c'est les vieux qui étaient plutôt favorables à la reforestation, parce qu'ils croyaient que cet arbre serait un bien pour l'Ile. Les jeunes se contentaient alors d'aller gagner leur argent à Nouméa, et s'opposaient ici à tout ce qui venait de l'Administration. Mais aujourd'hui, la situation s'est inversée. Les vieux ont compris qu'ils se sont trompés, parce qu'on les a trompés ; et qu'il faut arrêter l'implantation des pinus. Mais les jeunes, qui ne trouvent plus de travail à Nouméa, veulent reprendre les plantations : pour se procurer des cartons de bière... Iront-ils seulement lutter contre l'incendie, si nécessaire, pour sauver ce que leurs mains auront planté ? Ce n'est pas sûr. Et c'est les vieux qui se sentiront encore obligés par la coutume..."*

Les raisons de leur opposition aux pinus correspondent aux craintes exprimées dès le lancement du programme.

*" Cet arbre a tous les défauts que nous soupçonnions dès le début, et quelques autres en supplément, plus graves encore... Contrairement à ce qu'on nous a dit, il fait empirer l'assèchement du plateau, en réduisant l'infiltration, et en consommant le peu d'eau qui demeure disponible. Sa résine rend le sol inculte. En cas d'incendie, le feu se propage vite et*

atteint, dans les pinus, des proportions qu'il n'est pas possible de maîtriser. Quant au bois de pinus, il ne vaut rien : s'il est tant soit peu exposé à l'eau de pluie, il pourrit sur toute sa longueur en quelques semaines."

" Le pinus nous gêne également en ce qui concerne les pistes, quand il pousse à leur proximité : ses longues et épaisses racines, qui courent à fleur de terre, finissent vite par les rendre impraticables. Sur le plateau, nous avons déjà été obligés d'abandonner une piste, et d'en ouvrir une autre à cause des racines de ces pinus."

Mais le principal reproche fait aux pinus est d'être conquérant :

" Ce qu'il y a de pire avec le pinus, c'est qu'il pousse partout à tort et à travers : il est vraiment envahissant. Ses graines ont des ailes, elles sont comme autant de cerfs-volants qu'emporte le vent pour les semer plus loin, toujours plus loin ; et lorsque les alizés s'interrompent, la moindre brise suffit pour porter ces graines ailleurs, n'importe où. Même l'eau de ruissellement, qui coule du plateau quand il pleut, répand partout le pinus."

Et, circonstance aggravante, le pinus a une nette prédilection pour les terres de culture.

" Le pinus est comme les autres plantes : il préfère les bons sols, et il s'implante là où il trouve de la place. Voilà pourquoi il tend à envahir les terres de culture et les jachères."

" C'est à cause des jachères que le pinus est dangereux. Si on cultivait le même champ chaque année, cela ne poserait pas de problème : il serait facile de déraciner les jeunes pousses. Mais sur un champ resté au repos cinq ou sept ans, c'est de grands arbres, pourvus de puissantes racines, que l'on risque de trouver - car le pinus pousse très vite."

" Plus humides que le plateau, les versants attirent tout particulièrement les pinus. Mais c'est précisément là que se trouvent nos réserves de terres de culture."

Pourtant, ce qui inspire en fin de compte les appréhensions les plus grandes, ce n'est pas le supplément de travail que peut causer la progression des pinus dans les zones de culture, mais c'est l'occupation définitive de ces zones par la forêt - une forêt dont on ignore le véritable statut.

*" Tout le monde sait et admet qu'il est interdit de couper des pinus dans les parcelles plantées avec l'argent des Eaux et Forêts et sous leur contrôle. Mais dans la forêt dense qui pousse spontanément alentour, avons-nous le droit de couper du bois pour nos constructions, ou de défricher une parcelle pour faire un champ ? Et si les pinus continuent de se propager, jusqu'où pourront-ils imposer leur présence sans que nous ayons le droit d'y toucher ? Peut-être ira-t-on un jour jusqu'à nous interdire de couper ceux qui vont pousser entre nos ignames !"*

*" Si le pinus continue à s'emparer de la place, c'est nos enfants qui manqueront de place."*

Ce danger d'envahissement est surtout ressenti dans les villages situés sous le vent du plateau, comme Gadji, où se recrutent la majorité des adversaires du pinus.

### 2.3. - L'avenir du capital forestier

#### 2.3.1. - Une majorité intéressée

L'opposition absolue et irréductible au pinus n'est à mentionner que pour mémoire, car elle n'est le fait que de quelques personnes isolées. Leur intransigeance les conduit à une revendication surprenante : la suppression du reboisement.

*" Pour ma part, je ne veux pas de cet arbuste dans notre Ile, et je n'en veux à aucun prix. Il faudrait obliger les Eaux et Forêts à nous payer pour couper les pinus, pour nous en débarrasser entièrement et une fois pour toute."*

La fraction de la population qui se dit hostile au pinus exprime dans l'ensemble un point de vue plus nuancé, qui peut se résumer dans la déclaration suivante.

*" Sur le plateau, le pinus ne nous dérange pas. Sans doute aurait-il mieux valu y planter un autre arbre... Mais le pinus est là, maintenant ! Le problème est qu'il reste là-haut ! Il faudrait qu'il soit clair que le pinus doit être détruit dès qu'il sort du périmètre du plateau, et que sa destruction soit systématiquement organisée."*

En fait, la majorité de la population est plutôt favorable au reboisement, et commence à envisager les problèmes que pose le développement du capital forestier existant. Une relance du programme de reforestation serait particulièrement bien vue par tous ceux que la récession économique condamne à une subsistance médiocre, notamment parmi les femmes et les jeunes.

*" Le travail de plantation des pinus était bien payé autrefois, nous en gardons le souvenir. Les gens étaient contents de ce travail ; et pourtant, à cette époque-là, on pouvait encore trouver du travail à Nouméa... Si le chantier était réouvert maintenant, cela nous arrangerait beaucoup, car nous sommes réellement dans le besoin. Depuis que le Kanuméra est fermé, il n'y a plus aucun travail dans l'Ile. Et ailleurs, on n'en trouve pas davantage."*

### 2.3.2. - Les conditions générales d'une relance

De nombreuses conditions et réserves accompagnent l'accord de principe de ceux qui se disent favorables à une relance de la reforestation.

La première de ces conditions est relative à l'information. Les Kouniés estiment qu'ils ont droit à une information honnête et complète sur les aspects techniques et économiques de la reforestation, et que tout projet devrait faire l'objet d'une vaste et sérieuse concertation.



" Il faudrait d'abord nous dire la vérité en ce qui concerne les pinus, sans rien nous cacher. Quand ils l'ont introduit, les ingénieurs des Eaux et Forêts connaissaient bien cet arbre ; ils auraient par conséquent dû nous avertir qu'il sème à tous vents. Cela, nous le savons maintenant, l'ayant appris par nous-mêmes à nos dépens ; mais nous sommes encore dans l'ignorance ou l'incertitude sur de nombreux points qui nous paraissent essentiels. Par exemple sur la forme des racines et sur leur action quant au cheminement des eaux d'infiltration et à la qualité du sol."

" Pour que nous acceptions les pinus, on nous a dit que ces forêts rapporteraient beaucoup d'argent. Mais nous aimerions savoir quand, comment, et à qui. Pourquoi ne peut-on, ou ne veut-on pas nous renseigner là-dessus ?"

" Il y a eu trop de combines ici, à l'occasion desquelles quelques-uns ont cherché leur profit individuel et ont sacrifié l'intérêt commun. Nous avons nos chefs coutumiers que nous respectons. Mais l'Ile des Pins appartient à tous les Kouniés, et ce qui concerne l'aménagement de notre Ile nous importe à chacun. Le problème de la reforestation devrait être discuté par tout le monde, et surtout par les jeunes qui représentent l'avenir et utiliseront plus tard les arbres plantés aujourd'hui."

" Il ne suffit pas d'avoir l'accord verbal des chefs, il faut l'assentiment des gens. Au début de la reforestation, les Petits Chefs se sont tous inclinés devant le Grand Chef qui était favorable au programme. Ils ne voulaient pas lui déplaire. Mais plusieurs d'entre eux ont, par ailleurs, mené campagne contre la reforestation. A quoi cela pouvait-il conduire ?"

En même temps qu'ils souhaitent que tous les problèmes de l'implantation et de l'exploitation de la forêt soient sérieusement discutés avec eux, les Kouniés estiment être en mesure de faire des propositions qui mériteraient au moins d'être examinées.

" Deux problèmes nous tiennent particulièrement à coeur en ce qui concerne l'extension de la forêt. D'abord, comment organiser avec efficacité la lutte contre les incendies, car il ne servirait à rien de continuer à reboiser si on ne protège pas d'abord ce qui existe. D'autre part, ne serait-il pas préférable de reboiser avec une plus grande variété d'arbres, et en prenant des arbres de chez nous ? Certains d'entre nous ont pensé qu'il serait peut-être possible de créer, autour des parcelles de pinus, des pare-feux avec des boisements de mimosas... En fait, nous aimons bien que les arbres soient différents et se complètent, comme dans nos anciennes forêts. Pour éviter que les pinus n'envahissent les terres cultivables situées sous le vent des parcelles reboisées, on pourrait peut-être essayer de les contenir par des périmètres plantés en espèces différentes ?"

Quoiqu'il en soit, une relance du programme de reforestation exigerait un apurement préalable du contentieux qui oppose certains clans au Service des Eaux et Forêts, notamment en ce qui concerne la pépinière de Kuto.

" Il est inutile de revenir toujours sur les mêmes histoires du passé. Mais pour reprendre une quelconque collaboration avec les Eaux et Forêts, il serait indispensable que ce Service fasse d'abord preuve de sa bonne foi et de sa bonne volonté. Ainsi, qu'il commence par nous rendre le terrain de la pépinière qu'il conserve abusivement à Kuto."

Et on note ce souhait :

" Si les Eaux et Forêts veulent relancer le travail des pinus avec nous, qu'ils nous le montrent en affectant ici un nouvel agent, et si possible un Konié, quelqu'un qui soit vraiment intéressé par l'avenir des forêts dans notre Ile."

2.3.3. - Divergences concernant la propriété de la forêt

Les avis divergent en ce qui concerne le problème fondamental de la répartition des revenus produits par les pinus, problème lié à celui de la propriété de la forêt et de son entretien.

Mais pour commencer, il faut mentionner une position de principe qui, pour n'être pas souvent exprimée aussi clairement que ci-après, est sous-jacente à bien des points de vue - ce qui n'est pas étonnant dans une population habituée à de multiples formes d'assistance, directe ou déguisée.

*" Comme l'Administration a déjà fourni les plants et payé la main-d'oeuvre pour le reboisement, c'est à elle qu'il revient de s'occuper jusqu'au bout de cette forêt : l'entretenir, puis l'exploiter. Mais il va de soi que l'exploitation devra s'effectuer entièrement à notre bénéfice, puisque cela se fait sur nos terres. Pourquoi l'Administration viendrait-elle prélever une partie des ressources, comme agirait un commerçant privé, alors qu'elle représente le bien public ? Quand le Service de l'Agriculture distribue des semences aux agriculteurs, va-t-il se rembourser sur leurs récoltes ? "*

Beaucoup d'interlocuteurs admettent cependant que ce point de vue n'est guère réaliste, et s'interrogent sur les possibilités de transfert de l'héritage des Eaux et Forêts à des instances locales.

Pour certains, la Municipalité serait la plus apte à s'occuper des reboisements, et devrait en retirer des bénéfices ; mais en même temps, ils soulignent que la Municipalité n'a nullement l'intention d'accaparer les reboisements, et qu'elle n'accepterait de s'en charger que pour rendre service à la Collectivité - selon sa vocation.

*" C'est la Municipalité qui est le mieux placée pour s'occuper des forêts : elle dispose déjà d'un certain matériel, qu'elle peut compléter, et elle pourrait se procurer les moyens financiers nécessaires pour assurer la surveillance et l'entretien des pinus. Mais cela supposerait, évidemment, que les charges soient compensées par des bénéfices, c'est-à-dire que les revenus de la forêt reviennent à la Municipalité. "*

Ce point de vue ne semble partagé que par une minorité de Kouniés - du moins en ce qui concerne la destination des revenus de l'exploitation de la forêt.

*" La Municipalité doit apporter son aide pour la mise en valeur de notre Ile - c'est sa raison d'être. Mais elle ne doit, en aucun cas, s'approprier ce qui appartient à la communauté coutumière. "*

*" La Municipalité, c'est l'Administration. Et celle-ci ne doit plus être mêlée aux problèmes qui ne peuvent être réglés que par la coutume. Les pinus se trouvent sur le sol de la réserve : tout ce qui les concerne doit par conséquent être réglé par la voie coutumière. "*

La structure communale est donc récusée parce que, n'étant pas intériorisée par la société Kounié, elle est déclarée incompétente. A cela, quelques interlocuteurs ont ajouté que la gestion de la forêt par la Municipalité donnerait inévitablement lieu à un regrettable favoritisme.

*" Comme il n'existe pas de contrôle coutumier au niveau de la Municipalité, les avantages sont distribués en fonction des relations individuelles et vont généralement à ceux qui sont déjà avantagés ! Ce sont toujours les mêmes qui obtiennent les emplois. Mieux vaut donc ne pas confier les travaux de reforestation à la Municipalité. "*

Par ailleurs, une fraction de l'opinion propose de placer la forêt sous la responsabilité de la Collectivité coutumière de l'Ile des Pins - et donc sous celle du Grand Chef.

*" Le plateau est une réserve pour l'ensemble des tribus de l'Ile des Pins : il faut le conserver en commun et le protéger avec le plus grand soin. C'est le réservoir d'eau de toute l'Ile, le seul ! Il est par conséquent indispensable que le plateau reste ce qu'il est, à l'abri des initiatives malheureuses que pourraient prendre certains individus ou certaines tribus agissant isolément. "*

*Il faut y interdire tous grandstravaux, comme des forages ou une exploitation minière, qui bouleverseraient l'équilibre naturel sur le plateau. L'unique chose qu'il convient d'y faire, c'est de conserver les petites forêts naturelles et d'entretenir les reboisements. Seule la Collectivité peut donc être responsable du plateau, qui doit rester le bien commun de tous. D'ailleurs, si le plateau devait être divisé entre les tribus, cela soulèverait des contestations sans fin, et les jalousies qui s'ensuivent."*

Ce point de vue, qui peut paraître sage, ne fait pas l'unanimité. Il rencontre deux sortes d'objections. D'une part, certains contestent le contenu des droits de contrôle que la Grande Chefferie déclare détenir traditionnellement sur les terres du plateau - cela est notamment le fait d'une minorité qui demeure fermement opposée au titulaire actuel de la chefferie. D'autre part, on fait remarquer que la Grande Chefferie ne jouit plus, quel que soit son titulaire, de l'autorité qui serait nécessaire pour gérer efficacement une forêt collective.

*" Autrefois, le Grand Chef avait beaucoup de pouvoir ; personne n'osait lui désobéir. Quand résonnait la conque, tous les Kouniés se rassemblaient pour exécuter ce qui leur était demandé. Mais il n'en est plus ainsi. Et il n'en sera sans doute plus jamais ainsi. Les temps ont changé et, dans tous les domaines, il y a maintenant de la négligence, et de la contestation. Aussi serait-ce une erreur d'envisager l'avenir comme si nous étions encore dans le passé... Les gens ne s'entendent plus : chacun ne recherche que son propre intérêt. Sur le plan coutumier, c'est la querelle. La politique nous divise. Et l'argent l'emporte maintenant sur beaucoup de choses..."*

*" On continue à parler de la coutume, mais c'est pour en profiter sans même la respecter. Quand il y a un travail à faire, les jeunes se sauvent à Nouméa. La grande cafetière collective de la 2ème Commune est submergée par la brousse. Les cocoteraies collectives sont à l'abandon. Et la coopérative forestière, avec la scierie, n'a pas connu un sort meilleur. On ne peut plus compter sur la coutume. Les gens sont maintenant trop divisés, ils sont devenus trop individualistes."*

Sans négliger l'intérêt commun à long terme, les représentants des tribus et des clans se montrent généralement plutôt attentifs à leurs intérêts particuliers.

*" Le pinus devrait appartenir aux tribus, parce que cette forêt est plantée sur des terres qui relèvent d'elles, et surtout parce qu'elles seules pourraient en assurer la surveillance et l'entretien. Si la forêt appartient à la Collectivité, elle appartient à tout le monde et à personne ; et chacun essaye d'échapper aux travaux qui ne lui profitent pas directement. Car la Collectivité forme maintenant un ensemble trop vaste, comportant trop de fractions opposées, et la coutume ne réussit plus à s'imposer comme autrefois. On a bien vu que lors des incendies, beaucoup de jeunes refusent de se déplacer, et ce sont les vieux qui se sentent obligés de combattre le feu qui ravage l'Ile... Mais si la forêt appartient aux tribus, les gens ont le sentiment qu'elle leur appartient directement, et ils la protègent comme leur bien, jeunes et vieux ensemble, sous l'autorité immédiate des anciens."*

Ces multiples divergences concernant les droits sur la forêt servent d'argument aux personnes qui, en raison de l'intérêt qu'elles trouvent ou qu'elles croient trouver dans le statu quo, sont opposées à une relance du programme de reforestation.

*" Pourquoi recommencerait-on encore à reboiser, dès lors que l'on peut être assuré qu'il en découlerait de graves conflits entre nous-mêmes, les Koriés ? Qu'on en reste là ! Et d'ailleurs, il suffit de laisser faire la nature : maintenant, la forêt se répand d'elle-même."*

Mais plusieurs interlocuteurs ont fait remarquer que les réticences de ce genre émanent d'une minorité de personnes qui jouissent d'une position privilégiée, soit en raison de leurs prérogatives coutumières, soit par leurs activités économiques.

" Ceux qui s'opposent à la reprise de la reforestation se rencontrent surtout parmi les personnes qui ont une position supérieure, et qui craignent que d'autres puissent, par leur travail et grâce à leurs réserves foncières, s'élever à leur niveau. Parmi les commerçants, certains sont à ce point aveuglés par leur souci de se maintenir au-dessus des autres gens, qu'ils ne voient même pas l'avantage qu'ils pourraient retirer, pour s'enrichir eux-mêmes, des salaires qui seraient distribués sur un chantier forestier !"

o  
o o

## CONCLUSION

Excellent dans son principe, le projet de reboiser l'Ile des Pins a échoué parce que l'Administration n'a pas suffisamment tenu compte de l'environnement humain. Conçu dans une optique technocratique, et s'insérant dans une situation dominée par les séquelles du rapport colonial, ce projet ne pouvait pas se transformer en une véritable opération de développement : de l'un à l'autre, il y avait discontinuité. D'un côté, les problèmes étaient posés en termes de sylviculture industrielle et de rentabilité économique dans le cadre d'une économie de marché, l'Administration s'imposant comme promoteur de l'opération. De l'autre, les Kouniés ne pouvaient accepter que l'Administration opère sur leurs terres avec de tels objectifs et de telles méthodes, alors qu'ils souhaitaient avant tout demeurer maîtres chez eux, et conserver pour l'essentiel les structures et les valeurs de leur univers traditionnel.

On pourrait se demander, aujourd'hui, si le projet de reboisement n'aurait pas pu devenir viable moyennant l'acceptation d'y intégrer certains apports proposés par la population locale. Peut-être se serait-il avéré avantageux de construire, en réponse à la demande des Kouniés, un paysage forestier plus diversifié, et écologiquement mieux adapté ? En fait, les effets négatifs liés aux déterminations de l'héritage colonial n'en auraient pas été effacés pour autant.

La lecture des documents administratifs montre que l'histoire de ce reboisement a été celle d'une constante fuite en avant, où les bonnes intentions (et quelques-unes moins bonnes, peut-être) ont fait ignorer les résistances du milieu, et où les improvisations successives furent créditées d'efficacité dès lors qu'elles permettaient à l'Administration de gagner du temps, et du terrain. On a opéré comme si le reboisement était un but en soi, indépendamment de la population qu'il concernait, voire malgré elle ; comme si un arbre planté constituait par lui-même une victoire définitive sur les mille difficultés que rencontrait l'opération. Ainsi a-t-on recherché le consentement des chefs et de certains notables, sans vraiment se soucier de savoir si les populations comprendraient et approuveraient les positions prises en leur nom. De même a-t-on essayé d'obtenir d'emblée le maximum de terrain pour la reforestation, en devançant les besoins, et en prenant le risque grave d'éveiller inutilement la suspicion. Quant au travail de



reboisement lui-même, il a été conduit selon des normes qui n'étaient guère adaptées au contexte : était-il habile de recourir aussitôt à des moyens mécaniques et à des entreprises étrangères à l'Ile ? Mais l'erreur la plus lourde de conséquences fut de ne pas préciser au départ les conditions d'implantation et d'exploitation des forêts, en liaison avec les divers partenaires sociaux de l'opération. N'était-ce pas faire preuve d'un optimisme étonnant, pour ne point parler d'une singulière légèreté, que de penser qu'il suffisait de planter des arbres pour résoudre du même coup les complexes problèmes coutumiers que soulève inévitablement toute opération touchant à la terre ? Jusqu'à l'échec de l'opération, aucun document administratif n'a fait allusion à la propriété du sol affecté au reboisement - si ce n'est pour spécifier que les parcelles demeuraient partie intégrante de la réserve ; aucun n'a précisé les modalités de l'exploitation des parcelles, ou la répartition des ressources forestières. C'était courir à l'échec.

Sur un autre plan, il est intéressant d'observer que même les agents locaux du Service des Eaux et Forêts ont souvent été gênés par le caractère technocratique de l'opération qu'ils avaient la charge de gérer, et par le centralisme de l'organisation administrative. Leur bonne connaissance du terrain et les difficultés quotidiennes rencontrées dans leurs relations avec les Kouniés auraient dû conduire à certaines mises en question ; mais le caractère même du projet ne l'a pas permis.

Toutefois, les constatations qui précèdent ne doivent pas faire oublier que l'échec de l'opération de reboisement, tout en étant d'abord imputable à la mauvaise connaissance que l'Administration avait du milieu où elle oeuvrait, ne peut s'expliquer sans mettre en cause ce milieu lui-même. Que ce soit pour rendre compte du passé, ou pour projeter une solution d'avenir, il est absolument indispensable de relever que les antagonismes internes à la société kounié ont également constitué des facteurs d'échecs déterminants. On ajoutera même que, renforcés par l'évolution sociale et économique actuelle, ces antagonismes risquent de conduire la société kounié à une quasi-incapacité d'assumer son avenir. En affichant des valeurs communautaires à l'intention de l'observateur étranger, et en se retournant contre l'extérieur pour exorciser ses propres démons, cette société ne cherche qu'à se donner bonne conscience, alors qu'elle est minée par de sourdes jalousies et s'adonne à d'implacables règlements de compte. Certaines des critiques qui ont été adressées aux Eaux et Forêts pourraient être reconsidérées à la lumière de cette constatation.

Depuis 1977, le Service des Eaux et Forêts est disposé à céder aux Kouniés l'ensemble des parcelles reboisées, sans contre-partie, si ce n'est l'assurance qu'elles seront entretenues et correctement exploitées. A certaines conditions, ce Service pourrait même accepter de participer à la mise en oeuvre d'un programme complémentaire de reforestation. De son côté, la population de l'Ile des Pins peut donc envisager la possibilité d'obtenir satisfaction en ce qui concerne son désir de contrôler directement la forêt implantée par l'Administration, et d'en retirer tout le bénéfice. Reste le problème du transfert effectif des responsabilités. A qui doit revenir la charge de la gestion du patrimoine forestier - entretien, exploitation, répartition des bénéfices ? Selon quelles modalités est-il souhaitable d'envisager ce transfert ?

Si le discours recueilli ne permet pas de répondre à ces questions, en raison de divergences dont il fait état, il impose au moins cette évidence : la solution du problème ne peut venir que des Kouniés eux-mêmes, à la faveur d'un large débat, qui doit pouvoir se fonder sur une information aussi objective et complète que possible. Cela a été répété : c'est seulement à ce prix que peuvent être désamorçées les méfiances de principe et les craintes que suscite l'innovation, et que peut clairement apparaître l'intérêt de l'opération. Même si le débat n'aboutit pas à instaurer l'unanimité, il permettra de circonscrire les problèmes, et de les objectiver, pour mieux les résoudre par la suite. Mais il est certain que toute solution imposée, qu'elle vienne de l'extérieur ou même de l'intérieur, conduirait inévitablement à l'échec, en raison des divisions internes à l'Ile. Et par échec, il faudrait entendre négligence dans l'entretien des plantations, incendies, et dégradation progressive du capital forestier.

Par ailleurs, le discours recueilli fait apparaître que le problème essentiel est celui de la répartition des droits sur la forêt, ou plutôt, en fin de compte, celui de son appropriation. Quelle que soit la solution qui sera adoptée, il faudra, pour qu'elle réussisse, que la population veuille réellement prendre en charge cette forêt, et qu'elle puisse se percevoir comme en étant de fait propriétaire. Un simple transfert formel du contrôle des parcelles risquerait d'être d'autant plus inefficace que le statut des divers partenaires sociaux de l'opération a été des plus ambigus jusqu'à présent, l'Administration ayant eu le contrôle de tout, bien que n'étant propriétaire de rien, les propriétaires du terrain n'étant pas propriétaires des arbres, et les arbres étant à la fois la propriété de tout le monde et de personne.

Enfin, le discours recueilli permet d'envisager une série d'hypothèses, susceptibles de servir de base de réflexion et de discussion. Dans cette optique, un schéma peut être suggéré, qui n'est pas une recommandation du chercheur, mais résulte de la simple mise en perspective des données. Encore doit-on souligner qu'une bonne connaissance du système foncier traditionnel constitue un préalable à toute tentative de solution pratique du problème de l'exploitation des reboisements de l'Ile des Pins, même si l'on retient le principe d'une réforme de l'ancien système de tenure pour l'adapter aux contraintes inhérentes à la sylviculture industrielle - or, cette connaissance fait actuellement défaut.

Perçue comme extérieure, comme relevant de l'Administration, manipulée à des fins de politique électorale, et ne représentant pas les structures traditionnelles, la Municipalité ne saurait, pour le moment, prendre en charge l'héritage des Eaux et Forêts à l'Ile des Pins. Par contre, elle pourrait, avec les moyens dont elle dispose ou dont elle pourrait se doter, au plan matériel comme au plan financier, apporter un précieux concours pour l'entretien et l'exploitation des forêts. Sa participation devrait être négociée avec une grande vigilance, pour éviter que la population ne se décharge sur elle de tous les soins que nécessite l'entretien et l'exploitation des périmètres - et que ceux-ci ne restent pas, de ce fait, l'affaire de l'Administration.

En tant que structure traditionnelle, la Collectivité coutumière est bien mieux placée que la Municipalité pour s'approprier et gérer la forêt du plateau de l'Ile des Pins. Elle a l'avantage de représenter les intérêts généraux de l'Ile, au-dessus des intérêts parfois contradictoires des tribus ; et il lui est plus facile de défendre les intérêts à long terme, face aux impatiences des groupes particuliers. Toutefois, on aurait tort de méconnaître les handicaps que lui imposent les divisions persistantes entre certains clans (notamment celles relatives à la Grande Chefferie), et un manque de cohésion et d'esprit communautaire de plus en plus prononcé. D'une part, en effet, la minorité opposée au Grand Chef actuel n'est pas favorable à ce que celui-ci élargisse la base de son pouvoir à travers le contrôle de l'ensemble des reboisements du plateau. D'autre part, et cela est plus important, la Collectivité ne forme plus en ce moment une communauté fortement intégrée, capable de mobiliser ses membres pour une oeuvre commune. Dans ces conditions, s'il est justifié qu'elle contrôle une partie des forêts du plateau et en retire les ressources dont elle a besoin, la Collectivité ne semble pas devoir être nécessairement considérée comme seule héritière de l'ensemble des parcelles de reboisement.

C'est au niveau des tribus, voire des groupements claniques, que l'appropriation de la forêt serait peut-être, à l'heure actuelle, et à certaines conditions, la plus efficace. Car c'est seulement au niveau de tels sous-ensembles que les individus sont en mesure de se percevoir comme directement intéressés, et seraient donc prêts à entretenir convenablement leurs lots.

o  
o o

On pourrait ainsi concevoir que, la zone centrale du plateau restant sous le contrôle de la Collectivité, éventuellement avec la coopération de la Municipalité, le pourtour du plateau (versants cultivables exclus) serait mis à la disposition des communautés locales pour des implantations forestières. Et pour favoriser une appropriation active des parcelles, à l'opposé d'un transfert passif qui ne se concrétiserait par aucune prise en charge réelle, on pourrait envisager la cession de parcelles reboisées en prime à la mise en oeuvre de plantations complémentaires sur des lots adjacents. Les tribus qui n'ont pas de parcelles de reboisement sur leurs terres coutumières, pourraient bénéficier de mesures d'encouragement dans le même esprit, étant entendu que des facilités ne seraient accordées qu'à celles qui entreprendraient par ailleurs des travaux de reforestation pour leur compte et à leur charge.

Une telle manière de procéder aurait l'inconvénient d'être complexe. Mais cette complexité correspond aux réalités concrètes du milieu, et elle permettrait une grande souplesse dans la mise en oeuvre progressive d'une procédure d'appropriation de ce reboisement administratif par les diverses instances de l'Ile (au niveau des clans, des tribus, de la Grande Chefferie, et de la Municipalité). De même coup, le grave problème de la lutte contre les incendies se trouverait en partie résolu : les Kouniés seraient portés à défendre les arbres reçus en même temps que ceux qu'ils auraient planté, et dont ils attendraient pour eux-mêmes un bénéfice. En tout état de cause, on ne doit avoir aucune illusion sur ce qu'entraînerait un transfert des reboisements qui ne serait qu'un cadeau de l'Administration. L'expérience acquise à la faveur de l'opération permet d'affirmer que les solutions faciles qui aboutissent à accroître la dépendance des populations locales, et à renforcer leur besoin d'assistance, ne sauraient mener qu'à des impasses. Le développement n'est jamais un cadeau ; il ne peut venir que de l'initiative des populations intéressées, et ce quelque soit l'environnement financier.

Dans l'ignorance du statut foncier précis des terres du plateau central de l'Ile des Pins, ainsi que des possibilités d'évolution du système de tenure, et dans l'incertitude des options que les Kouniés retiendront au terme du débat qui doit s'instaurer entre les divers partenaires de l'opération de reboisement, il apparaît impossible de proposer un système d'exploitation forestière global et définitif, et il serait prématuré et hasardeux d'élaborer des solutions plus détaillées que celle qui ont été ébauchées. Mais en tout état de cause, il est peu vraisemblable que les solutions qu'il s'avèrera possible de mettre en oeuvre correspondront immédiatement à l'ensemble des exigences de la gestion rationnelle d'un périmètre de sylviculture industrielle ; il faudra admettre le principe d'une évolution progressive. L'initiative appartient maintenant aux habitants de l'Ile des Pins, et c'est avec les instances de développement du Territoire qu'il leur faudra négocier l'avenir forestier de l'Ile.

Pour finir, notons que si l'on peut être assuré du bon accueil qui serait réservé à une nouvelle opération de reboisement, parce que les Kouniés sont gravement touchés par la récession et recherchent des emplois rémunérés, il importe cependant de ne pas oublier les enseignements des échecs du passé : il ne suffit pas de planter...

ANNEXE I

Délibération n° 59, du 25 janvier 1968, modifiant et complétant le décret du 18 mars 1910 relatif au régime forestier applicable en Nouvelle-Calédonie.

L'Assemblée Territoriale de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances

Délibérant conformément aux dispositions de l'article 40 (§ 11) du décret n° 57-811 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret du 18 mars 1910 relatif au régime forestier applicable en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret n° 54/89 du 22 janvier 1954 relatif aux attributions de l'Administration des Eaux et Forêts, notamment en son article 1 ;

VU la délibération n° 67 du 10 mars 1959 relative au régime des Réserves autochtones en Nouvelle-Calédonie et Dépendances ;

A adopté dans sa séance du 25 janvier 1968 les dispositions dont la teneur suit :

Article unique : Les dispositions de l'article 18 du décret du 18 mars 1910 sont modifiées et complétées par les dispositions suivantes :

- Pour assurer à la fois la protection et la conservation des bois et forêts se trouvant sur les terrains des Réserves et leur exploitation rationnelle au bénéfice même des habitants des Réserves, le Service des Eaux et Forêts est chargé de la gestion de ces bois et forêts en accord avec les autorités coutumières locales.

- L'exploitation des bois et forêts se trouvant sur toute l'étendue de la Réserve ne peut se faire qu'avec l'accord des autorités coutumières locales.

- Les habitants des Réserves ont priorité pour l'exploitation des bois se trouvant sur la Réserve.

- Les habitants des Réserves sont autorisés à couper sans paiement de taxe, pour leurs besoins personnels et dans les limites de leur Réserve, les bois nécessaires à leurs cultures, à la construction de leurs barrières, habitations et pirogues, ainsi que le bois de chauffage.

- Les habitants des Réserves peuvent obtenir des permis de coupe ordinaires, et commercialiser le bois ainsi exploité.

- Le montant des taxes de coupes et droits perçus à l'exploitation du bois d'une Réserve seront obligatoirement réutilisés à des travaux de reboisement ou d'enrichissement de forêt, à effectuer sur cette Réserve suivant un programme établi conjointement par le Service Forestier et les autorités coutumières.

- Les terrains de Réserves ayant fait l'objet d'un reboisement continuent à faire partie de la Réserve et ne peuvent être désaffectés de cette Réserve.

- La détermination des terrains à reboiser ainsi que la définition des travaux de reboisement à effectuer sur le périmètre de la Réserve seront faites en accord avec les autorités coutumières de la Réserve et seront précédées d'une consultation de toutes les personnes intéressées.

ANNEXE II

Extraits originaux du discours mélanésien sur le programme de reforestation.

(Enregistrés au magnétophone, en notre absence, et traduits du kounié en français par un informateur ; sept interlocuteurs).

- Tout ce qui est bois dans l'Ile, ça vaut l'argent, ça vaut l'or. C'est aussi une décoration de la terre. Et pour l'homme, s'il n'y avait pas d'arbres, on serait cuit par le soleil. On est plus heureux que les gens qui vivent dans le désert. On planterait cet arbre venu d'ailleurs pour la diversité, pour la richesse. Et aussi planter des arbres du pays : il faut les maintenir, pour assurer la continuité de ces espèces. Parce qu'un pays bien boisé est toujours mieux qu'un désert (...) Si à l'avenir les plantations étaient à refaire, ici, je serais le gars à péter la gueule du premier qui s'opposerait aux plantations. Notre Ile a besoin d'être reboisée. Voilà bien longtemps que personne ne pense à remplacer les arbres qui sont toujours coupés dans nos forêts. Heureusement que le sol d'ici est riche et que les graines y poussent très vite. En définitive, c'est une bonne chose que de permettre aux Eaux et Forêts de planter des arbres ici. Ce sera à notre avantage. C'est à louer. Si ce n'est pas à nous de bénéficier, une autre génération, ou les enfants de nos enfants qui vont en bénéficier, même si ça n'est pas dans les mêmes buts que nous. Et les arbres conserveront la beauté de l'Ile.
  
- Le pinus, c'est une source de développement pour nous, Mélanésiens, parce que un jour viendra, dans dix ou vingt ans, nous pourrions l'exploiter ; donc ce sera un revenu pour nous, les gens du pays. On a déjà planté presque ou plus de 100.000 pieds de pinus ici, avec les Eaux et Forêts. La première plantation qui était faite, il y a déjà quinze ans, a déjà dépassé sa date d'exploitation - même dix sept ans maintenant. Ils ont voulu en faire avec des feuilles d'isorel, et couper pour les poteaux du téléphone et électriques, et même pour en faire de la pâte à papier. Ils ont dit qu'ils allaient construire une usine de papier en Calédonie ; mais depuis dix sept ans, il n'y a pas encore trace de cette usine. Oh, c'étaient des promesses pour nous bermer, et pouvoir prendre le plateau pour pouvoir planter. Alors, à un moment donné, ils ont dit qu'avec eux on se partagerait les bénéfices du pinus. Et les chefs coutumiers ont demandé si un jour on vend les pinus, qu'est-ce qui va se passer. Les Eaux et Forêts vont-ils prendre les sous, ou les gens d'ici ? Ils ont alors répondu que cet argent, on le partagera entre la Commune de l'Ile et les Eaux et Forêts, et une troisième part, je ne sais pas à qui reviendra-t-elle - peut-être aux chefs.
  
- Un jour, on pourra couper ce bois, oui. Mais il faut demander la permission au blanc. Ils ont dit que le Japon va beaucoup acheter ce bois. Pas pour les barrières, mais pour broyer et faire avec des choses, comme ils ont voulu faire avec la peau de niaouli, pour faire du papier. Avec l'usine au Japon, pas ici. Parce que le Japonais se démerde mieux qu'eux. Y a qu'à voir ses marques de voitures qui dépassent partout, là, dans l'industrie. On reçoit tout d'ailleurs.

- Les oppositions politiques ont gêné le pinus : même les gens qui sont d'accord pour les pinus vont s'opposer, à cause de leurs différents politiques. Même chose pour la chefferie. Aujourd'hui, cela jouera moins, parce que les gens sont un peu mieux renseignés, et que les pinus sont une réalité, à côté de la politique qui n'est que paroles. Les gens votent toujours pour Pidjot, pour l'Union Calédonienne, parce qu'il a toujours défendu les Mélanésiens, parce qu'ils ont toujours voté pour lui. Mais ils ne se demandent pas sur l'Indépendance. Avec la France, c'est mieux. Si c'est l'Indépendance, on n'a pas grand chose à l'Ile. Les indépendantistes font des promesses avec les paroles. Les autres apportent quelque chose. Depuis que Djoud a commencé à se battre pour les Mélanésiens, il y en a beaucoup qui commencent à comprendre.
- Moi, à mon avis, avec la conjoncture actuelle, je pense que ce pinus, même si l'Etat a fait des dépenses de quelques millions pour planter cet arbre, qu'il laisse cet arbre pour l'Ile. C'est aux gars du pays, aux gars de l'Ile des Pins. Parce que si tu veux couper un bois, il faut faire une déclaration aux Eaux et Forêts, puis ça va là et ici, puis au Gouverneur, puis à Paris, et puis je ne sais encore où... Qu'il laisse à nous, si on a envie de couper du bois, on va, on coupe, et puis c'est tout, qu'on parle plus, c'est une forêt comme une autre. C'est quand tu te mets à demander la permission à un autre, ça donne l'idée que tu n'es pas propriétaire chez toi. D'un côté il y a les indépendantistes, et le nombre augmente de jour en jour ; et quand on voit le Vanuatu qui est indépendant à côté de nous, là, et pourquoi pas nous ?
- On m'a dit de faire attention, parce qu'il y a de la politique qui rentre là-dedans, avec l'Administration, surtout dans le redémarrage de la scierie avec le Fadil. J'ai un copain qui était dans cette commission, qui m'a dit de faire gaffe, parce que l'Administration va jouer une manoeuvre avec nous. Les Eaux et Forêts étaient pour nous, là-bas à Nouméa, à leur réunion avec l'Administration ; ils ont dit au sous-préfet qu'il y a du bois. Mais c'est le point de vue finances qui fait défaut. C'est pour ça que ça dort. C'est malheureux pour nous. Pour le Fadil, on ne connaît plus bien leur combine.
- L'Administration agit toujours en surprenant les gens - en voulant tout faire d'un coup, sans discuter avec les gens. Alors les gens se lèvent contre, se montrent réactionnaires. Les gens ne veulent pas des envahisseurs.
- Je n'ai jamais pu assister à un palabre ou une réunion qui traite de ces affaires. Mais, tu vois, tous les affaires qu'on traite avec les Européens sont toujours floues, toujours floues. Evidemment, le Mélanésien ne fait pas toujours attention aux termes employés dans les contrats et tout, il signe, et puis après le blanc vient et dit : "Eh, tu as signé ça, allez, va-t-en de là !". C'est l'histoire.
- Au début, les gens étaient hostiles à cette plantation. Mais le Grand Chef a déjà dit oui, alors on pouvait pas s'opposer. Mais pour bien dire, il n'y avait pas eu de palabre tribal. Il n'y a eu qu'une réunion générale. Après un long discours du blanc des Eaux et Forêts, on nous a demandé de voter à main levée, pour ou contre. Evidemment, maintenant on y voit quelque chose ; mais ce jour-là on ne comprenait rien. Puis les gens ont levé bêtement leurs bras, pour ou contre. Si on avait bien fait les palabres en tribu, je pense que beaucoup de gens se seraient opposés à la plantation du pinus. Parce que c'est comme un envahissement.



- Les Eaux et Forêts sont très malins. Il suffit qu'on ne s'entende pas entre nous, puis ils empoignent le tout.
- Auparavant, ils nous avaient dit que ce n'était qu'un essai. Alors, les gens leur ont dit de trouver un coin de terre pour ça. Mais ils ne nous avaient pas demandé ouvertement ; leur demande était camouflée. Ils nous ont fait les demandes, mais ils ne nous ont pas fait voir les options, les calculs. Puis on donne comme ça, un peu ; et eux prennent comme ça, plus grand. Tu sais bien comment ils sont. Ils avaient dit que c'était à titre d'expérience, c'est cela la raison, et c'est pourquoi on a cédé. Et maintenant cette expérience couvre tout le plateau. Et on n'a pas encore vu un bout de gâteau comme bénéfice de ça.
- Celui qui a calculé pour plantation des pinus, il n'était pas un couillon ! Il a placé les plantations pour les directions où c'est facile à faire semer par le vent. On ne savait pas cela ; on s'est aperçu après. Dans trois ans, il y aura plus de pinus poussés tout seuls que de pinus plantés. Cela va nous emmerder, parce que le pinus va dans nos terres cultivables. C'est un bois qui ne crève pas en coupant, il repousse en touffes (...). J'ai planté les pinus. L'agent des Eaux et Forêts nous a dit que cela va nous enrichir. Il nous a trompés, parce qu'il n'a pas expliqué assez. S'il nous avait dit qu'en un rien de temps cela va passer partout, jamais on n'aurait accepté. On est déjà assez emmerdé par toutes les autres brousses ; et si une nouvelle brousse s'ajoute, cela n'est pas la peine.
- Je pense que tout ça, c'est un piège pour nous. Surtout les Eaux et Forêts : c'est une grande boîte, c'est l'Administration. Si, un jour, on parle de réserve, on a un cas là-bas : le terrain sur lequel était le Noviciat de la Mission. C'était bien la réserve. Maintenant c'est l'armée qui est là. Et tout ça s'est fait contre notre consentement. J'ai peur que ces plantations passent aussi à l'Administration sans notre consentement, comme le terrain de la Mission.
- La Mission a apporté le plus grand mal. Avant l'arrivée des missionnaires, on avait déjà le même Dieu. Les Missionnaires ont jeté les choses et les connaissances des vieux, qui étaient très bonnes à garder. Ce qu'on a aujourd'hui n'a pas tellement de valeur non plus. Il n'y a pas de valeur véridique, en réalité.
- C'est bon de faire des promesses, mais on sait bien que c'est un marchandage pour avoir notre Ile. Ils veulent nous brosser, pour pouvoir agir en-dessous. C'est pourquoi on fait attention aux promesses. Déjà, on le fait entre nous. A plus forte raison avec le blanc que l'on ne connaît pas. On se méfie même si on boit dans un même bol ; à plus forte raison celui qui est un peu loin là-bas, qui a un peu plus navigué que nous dans le grand monde.
- Il y a des promesses qu'ils vont peut-être tenir ? Mais c'est trop risqué d'y croire.

- Eh bien, ils ont commis beaucoup d'abus. Ceux qui venaient de métropole ici, comme fonctionnaires, ignoraient les Actes de la Prise de Possession de l'Ile des Pins. La plupart du temps, ils ont considéré les gens d'ici comme des imbéciles, des arriérés. Alors, la plupart du temps, ils ont fait ce qu'ils voulaient à notre insu, c'est-à-dire qu'ils ont travaillé plutôt en exploit-teurs. Ils n'ont pas travaillé en patron vis-à-vis d'un inférieur, ils ont travaillé sans considération aucune. Surtout sans considération morale de la personnalité des gens de l'Ile. Ils ont fait comme ils voulaient. Ça, c'est un abus d'autorité.
  
- La plantation du pinus est une atteinte à la réserve, bien sûr que oui. Mais c'est toujours contradictoire, parce qu'ils disent que la réserve est invio- lable, et les qualificatifs qui s'ensuivent. Ils arrivent encore à planter là-dessus. Evidemment, ils avancent les prétextes que c'est pour protéger la terre ; mais nous, est-ce qu'on ne peut pas protéger, nous ? S'il manque de l'eau à l'Ile des Pins, c'est pas eux, les blancs, qui vont être privés d'eau; c'est nous, c'est donc de notre faute. On aurait pris l'initiative de planter les arbres. Car nous nous serions aperçus que nous manquons d'eau : dites- donc, il faut planter quelque chose là-haut ! On n'a pas besoin d'un service qui vient planter, pour ensuite commercialiser et s'approprier du bénéfice.
  
- L'exploitation présente, c'est du travail fait en Judas par les Eaux et Forêts (...) Parce que avant de faire ces plantations, ils n'ont pas posé leurs conditions. Comment, pourquoi ils plantaient ça ? Et pour quel but ? Et arrivé à la maturité de ces arbres, comment se fera l'exploitation ? A qui ira le bénéfice ? Ils travaillent dans le silence. Alors personne de l'Ile n'est au courant de ce qu'ils sont en train de nous faire. Ils sont en train de nous faire une surprise sous-marine... Un de ces quatre matins, ce bois sera en maturité, le domaine de l'Etat va mettre la main dessus ; et celui d'ici, le Kounié, n'aura que des miettes. Déjà on constate que les Eaux et Forêts ont des prises sur le bois qui a poussé tout seul ici : il faut payer des taxes là-dessus, et ça va au gouvernement ; et aux Kouniés, rien du tout. Toute notre richesse nous passe sous le nez, et le naturel n'a jamais quelque chose.
  
- Les Eaux et Forêts nous faisaient payer même la taxe sur le bois de kohu mort. Alors, moi , je ne suis pas d'accord. C'est comme on fait payer l'impôt à un squelette d'homme. Et puis le bois, c'est chez nous ; donc à qui je dois payer la taxe ? Et si je la paye, c'est à nous que ça doit revenir. Le bois, il est bien de chez nous, non ! Tout ça, c'est injuste. L'argent nous passe sous le nez pour aller chez le blanc.
  
- Le premier servi doit être l'habitant du pays. Mais avec tous les branchements de l'Administration, la richesse va être répartie entre tous les différents secteurs, et le pauvre gars du pays aura la peau de ses billes. Toi tu donnes ton terrain, puis c'est les autres qui en profitent. C'est comme quand tu fais cuire une marmite de tortue, tu te retrouves avec ton assiette vide, mais c'est d'autres qui sont en train de bouffer ta tortue. Alors, ça peut pas marcher. Pour ne pas faire d'histoire, avec qui que ce soit, qu'ils laissent nos terres tranquilles ! Comme auparavant, riche ou pauvre, laisser la terre de l'Ile des Pins tranquille ! C'est tout : comme ça il n'existera pas un méchant ni un voleur, tout le monde est à égalité. Si on fait des plantations ici pour notre détriment à l'avenir, c'est pas la peine. Parce que c'est volé. Eux, ils ont déjà fait leurs calculs auparavant, c'est pourquoi ils sont venus planter. S'ils n'avaient pas touché leurs stylos auparavant, ils ne seraient pas venus planter.

- Ils n'ont pas voulu confier ce bois à chaque tribu parce que, comme j'ai dit déjà, ils voulaient une moitié et nous l'autre moitié. Avant les Eaux et Forêts voulaient prendre tout le plateau, jusqu'à la route. Alors on a remonté la limite en-haut, sur le plateau, parce qu'ils voulaient tout occuper et nous seulement l'autre côté de la route. Ça, c'est les conditions qu'ils ont faites de Nouméa, et puis ils sont venus l'appliquer. Heureusement qu'on était là. Alors on a découvert la manoeuvre. Et puis j'ai vu là-bas sur la Grande Terre, c'est pas comme ça. Ils voulaient nous imposer ça. Mais les blancs ont profité au moment où on avait notre premier maire indigène, qui les comprenait comme il pouvait. Mais heureusement on était là. J'ai remonté le piquet en haut du plateau, et j'ai dit au blanc : "Ici, je marche sur ma terre". Oui, parce qu'il faut regarder derrière. Il y a d'autres générations derrière nous, on n'est pas tout seuls. Il faut regarder devant. Le blanc m'a demandé : "Mais tu vas foutre quoi là-dessus ?" - "Toi, tu restes avec nous, ici, mais tu t'en fous ; tu as déjà ta parcelle de terre en France, pour te construire ta villa, faut pas oublier. Nos gosses, eux, vont venir un jour habiter ici. Le nombre des habitants va augmenter et on a besoin de terres". Peut-être qu'avant ça, je vais faire de l'élevage de bétail, ici. C'est comme ça qu'on a reculé la limite qui se voulait à la route du tour de l'île.
  
- Les Eaux et Forêts amènent des méthodes techniques plus avancées. Alors, ils ont pensé que avec leur système moderne, ça réussira mieux. Mais tel qu'on le voit maintenant, c'est pas réussi du tout. C'est plutôt une occupation emmerdeuse pour les habitants de l'île. Ça va entraîner des histoires entre les voisins.
  
- Je préférerai les bois locaux. Le pinus, c'est de la bagatelle. Ça fait ornementation avec son espèce de nouveauté. Ça crée un saisissement pour la curiosité. Mais c'est momentané. Dans les années à venir, quand les graines vont tomber par terre, ça va être un boulot supplémentaire pour les plantations. Et puis les histoires que ça va engendrer, il y en a qui sont en couchettes ; le feu à la poudre, c'est vite fait l'explosion !
  
- Chaque chef de tribu s'est chargé de planter les arbres sur son secteur (...)  
Il y a un problème, c'est que, sur ce plateau, les limites entre chefs ne sont pas bien définies. Pour Gadji, Wapan et Touété, ça va. Les autres, c'est pas très clair. Mais il y a des vieux qui connaissent encore les limites (...)  
Il faut que les vieux fassent voir les limites de chaque zone aux jeunes.  
Comme ça, plus tard, ils n'auront pas à se battre à cause de ça.
  
- Les jeunes font la coutume, mais ils vont un peu à la dérive. Mais c'est la faute des vieux qui ont voulu simplifier, pour faire un peu comme les blancs. Surtout dans la coutume du mariage. Alors on est entre les deux. Le blanc qui dit : il faut garder la coutume - et les autres fies ont bien gardé la coutume ; mais nous, on a voulu suivre le blanc. Voilà, on est suspendu en l'air. C'est déjà tordu, maintenant, avec nous.

- Notre société est communautaire, c'est pas pareil avec la société des blancs. Il faut préserver notre système tribal, puisque nous vivons là-dedans. Notre système nous protège, donc il faut le protéger. Pour dépasser les divisions de chefferie, on se basera sur le fait qu'on est tous des Kouniés. Alors, malgré nos différences politiques, on trouvera bien comment survivre. Car c'est notre nature, le Kounié se tournera naturellement vers un autre Kounié, et on bâtera bien quelque chose ensemble. Si nous sommes divisés entre nous, automatiquement c'est l'Administration qui va trouver... On se laisse brider, puis, après coup, on réagira, et à la longue on refusera le marché. On se démerdera avec nos chefs de tribu, mais cela risque une plus grande division. Mais, par contre, si on faisait comme je l'ai dit auparavant : on est tous Kouniés, on trouvera toujours un terrain d'entente. Quand on sera à l'eau, on trouvera bien un moyen d'en sortir. C'est pourquoi il faut à tout prix protéger notre système tribal.
  
- Le système qui va plus vite et avec des rapports certains, c'est qu'ils distribuent les plants aux gens de l'Ile, tant à chaque type et il le plante lui-même. Le bois serait la propriété de celui qui l'a planté, et il sera lui-même le bénéficiaire. Celui qui l'a planté a toute sa famille pour en prendre soin, il ne le laissera pas s'éparpiller partout sur ses terres. Les plants qui poussent où il faut pas, il va les astiquer avec son sabre d'abbatis. Si chaque individu plante lui-même, il n'y aura plus le feu. Il en prendra soin : ce sera comme son champ d'ignames. Tu le surveilles bien parce que c'est toi qui l'a fait, tu le soignes avec dévouement car c'est le prix de tes efforts.
  
- Les gens ne veulent pas se déranger pour éteindre le feu là-dedans. C'est dommage. C'est parce qu'ils ne savent pas que c'est une marchandise pour nos enfants plus tard. Les gens s'en foutent parce que c'était planté sur l'initiative du blanc et pas eux. C'est pareil, je fais attention à quelque chose qui m'appartient, qui m'a coûté des sous et de la sueur, sans quoi je m'en fous. Mais on oublie que ce bois est à nous. Il y a bien des palabres qui ont été faits là-dessus, et que c'est à nous aussi bien que la grande forêt coralienne.

TALBE DES FIGURES

	<u>Page</u>
1 - L'implantation des chantiers de reboisement à l'Ile des Pins.	4
2 - Progression de l'Opération de reboisement, de 1965 à 1973.	18
3 - Planche photographique : Lande de fougères et bois de pinus sur le plateau.	21
4 - Planche photographique : Le pinus comme arbre d'ornement. Pinus conquérants et forêts brûlées.	22